

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## EXPERT

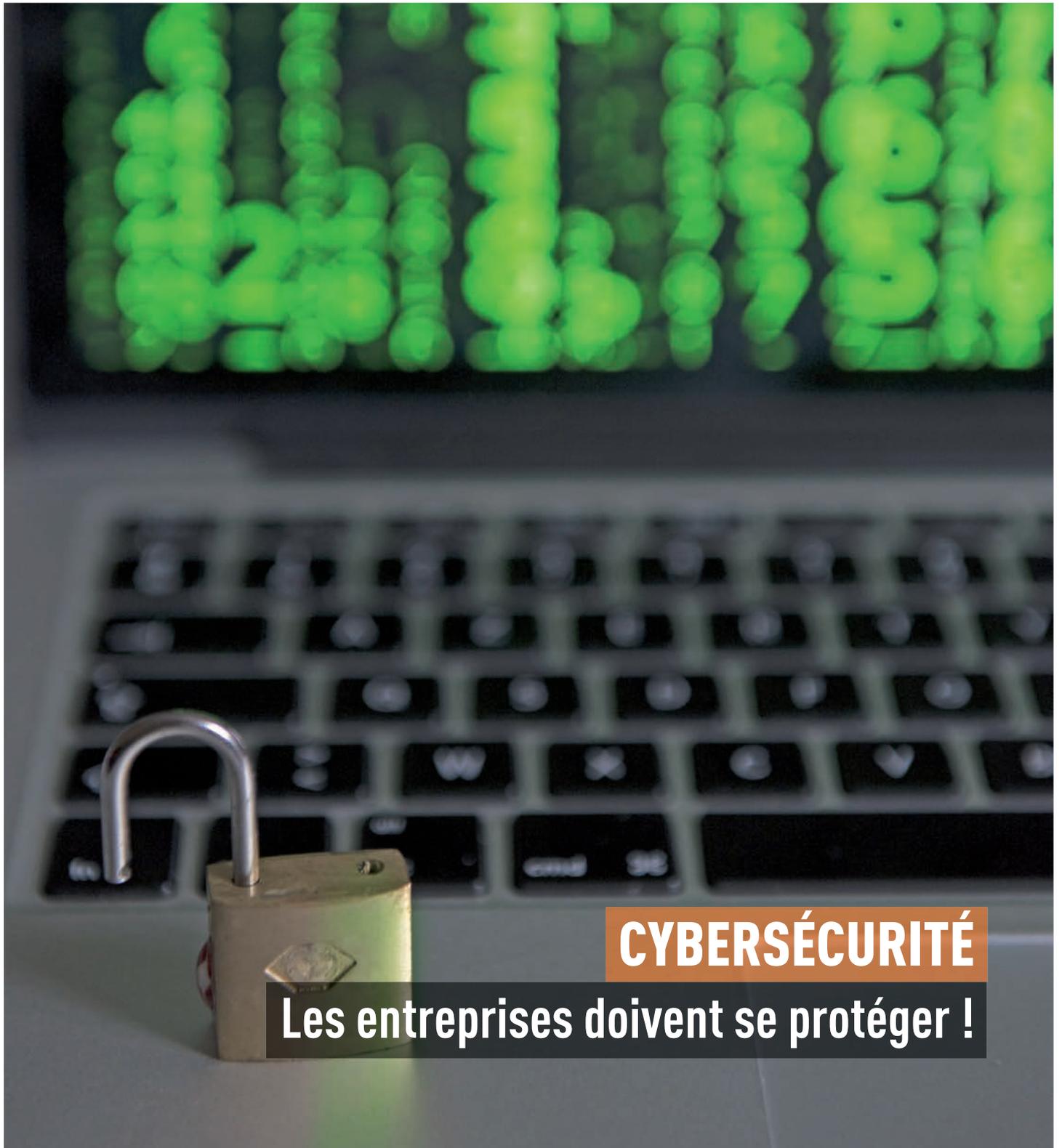
La chronique de Maître Vidal p. 5

## ENTREPRISE

SQUAD, 100% de progression ! p. 7

## AVOCATS

Une profession en mutation p. 3



**CYBERSÉCURITÉ**

**Les entreprises doivent se protéger !**

# ERIC DELBECQUE : « LES TENTATIVES D'INTRUSION SE MULTIPLIENT »

**Spécialiste du cybermonde et de l'information stratégique, il plaide pour que les chefs d'entreprises françaises protègent plus efficacement leurs données sensibles**

**La protection des données est l'une des questions majeures de la cybersécurité. Pourquoi les entreprises françaises ne sont-elles pas plus sensibles à ce sujet ?**

La plupart des dirigeants d'entreprises ont une culture insuffisante en matière de protection des données sensibles. D'ailleurs, de nombreuses entreprises sont difficilement capables de déterminer ce qui est sensible et ce qui ne l'est pas. D'où la nécessité pour elles de définir un « périmètre informationnel stratégique » afin de disposer d'une vision claire. Cela démontre un manque de maturité collectif alors que ces données sont une dimension essentielle de notre compétitivité, donc de la protection de l'emploi. L'absence de transversalité et le manque de coordination entre les diverses composantes (production, marketing, stratégie, finances) au sein d'une entreprise freinent considérablement la prise en compte de ce phénomène. Un autre volet de la question réside dans la trop grande perméabilité informationnelle à l'heure des réseaux sociaux. Difficile de maîtriser la circulation de l'information alors qu'elle est, d'une manière générale, de plus en plus décentralisée.

**Quelles sont les principales menaces ?**

Il y a un risque de prédation évident, y compris au niveau comportemental. Protéger ses données, ce n'est pas seulement protéger ses ordinateurs ou son système d'information, c'est aussi définir une réelle politique de prévention associée à une véritable stratégie informationnelle au sein de l'entreprise. Il y a aussi un réel problème socio-culturel dans un contexte où on répète à l'envi que « plus on partage l'information, plus on s'enrichit ». C'est une véritable question.



Eric Delbecque

**Ce n'est pas le cas ?**

Est-ce que Coca-Cola diffuse la recette de son soda sur Internet ou sur les réseaux sociaux ? Est-ce que les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) partagent toutes leurs données avec leurs concurrents ? Poser la question, c'est aussi montrer les limites d'une idéologie centrée

**Que faudrait-il faire afin de mieux protéger les données des entreprises françaises et européennes ?**

Ce qui serait d'abord souhaitable, ce serait de s'affranchir de la toute-puissance de la réglementation américaine. Comment a-t-on pu laisser le « Safe Harbor » se mettre en place en toute impunité ? C'est assez inquiétant. De

**« LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE EST UN CONCEPT LÉGITIME »**

autour du partage de l'information alors que les entreprises ont de plus en plus besoin de se protéger dans un environnement où les tentatives d'intrusion se multiplient. La confidentialité des données demeure une question à facettes multiples. Transparence et secret cohabitent de manière complexe.

la même manière, nous n'avons aucune prise sur PRISM, le programme américain de surveillance électronique de la NSA, dans un contexte où trop de dispositifs américains sont basés sur l'extraterritorialité avec une pression judiciaire extrêmement forte comme ce fut le cas autour d'Alstom ou de BNP Paribas.

**L'Amérique, c'est le grand méchant loup ?**

On ne peut plus continuer à subir les actions de l'administration américaine vis-à-vis des entreprises françaises ou européennes avec une absence totale de réciprocité. Ce qui vaut pour les États-Unis concerne également la Chine dans une moindre mesure. C'est une forme de combat idéologique qui doit être relayé par une véritable action publique, assortie de conditions strictes avec des dispositifs contraignants à l'échelle internationale. La souveraineté numérique est, de ce point de vue, un concept tout à fait pertinent et légitime. C'est d'abord un combat politique que nous devons mener.

## PROFIL

■ **Directeur du département** intelligence stratégique de SIFARIS.

■ **Chef du pôle** intelligence économique de l'Institut pour la formation des élus territoriaux

■ **Président** de l'Association pour la compétitivité et la sécurité économique (ACSE)

■ **Membre** du conseil scientifique du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

■ **Auteur** de *Idéologie sécuritaire et société de surveillance* (Vuibert) et *L'intelligence économique pour les Nuls* (First, 2015).

# AVOCAT : LES CHIFFRES D'UNE PROFESSION EN PLEINE ÉVOLUTION

Plus nombreux, plus jeunes, ils accueillent en leur sein de plus en plus de femmes. Ils sont 1700 dans les Alpes-Maritimes.

## Démographie galopante

Il y a un peu plus de 60000 avocats en France, leur nombre a augmenté de + 40% ces dix dernières années <sup>(1)</sup>. Les femmes représentent près de 55% de l'effectif au niveau national, avec de fortes variations d'un barreau à un autre. La densité moyenne est de 93 avocats pour 100 000 habitants, contre 68 en 2004.

## Internationalisation

Près de 2000 avocats sont étrangers et exercent en France, ils sont pour moitié d'entre eux originaires de l'un des pays de l'UE, 30% d'Afrique et 10% d'Amérique du Nord. 2300 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger.

## Les jeunes en force

L'âge moyen est de 43,5 ans pour l'ensemble des avocats, de 46,6 ans pour les hommes et de 40,8 ans pour les femmes. L'entrée dans la vie professionnelle s'effectue en moyenne à 32,6 ans pour les hommes et à 29,4 ans pour les femmes. Les avocats de moins de 15 ans d'exercice constituent la majorité de la profession, soit 60 % de l'effectif. 38 % ont entre 15 et 40 ans, et 1,7 % plus de 40 ans d'exercice.

## Le barreau de Grasse

Environ 620 avocats sont inscrits au barreau de Grasse. Son conseil de l'Ordre comprend vingt membres. Le bâtonnier est Maître Jean-Marc Farneti. Les avocats vont plaider au palais de justice de la cité des Parfums qui a été dessiné par Christian de Portzamparc, premier architecte français à recevoir le prix Pritzker.

## Le barreau de Nice

Avec 1062 avocats inscrits, le barreau de Nice figure dans le top 10 des 163 barreaux français. Son conseil de l'Ordre comprend 24 membres, élus pour trois ans, et se renouvelle par tiers tous les ans. Deux avocats, qui représentent respectivement les jeunes avocats et les avocats honoraires, participent sans voix délibérative aux réunions du Conseil de l'Ordre. Son bâtonnier est Maître Jacques Randon.

## Aide juridictionnelle

800 000 missions de base d'aide juridictionnelle (AJ) et 71.731 majorations ont été effectuées par des avocats en 2014. Cela a correspondu à 10 millions d'unités de valeur. Dans ce cadre, 26 000 avocats ont été rétribués pour au moins une mission d'AJ. En dix ans, le nombre de missions de base à l'aide juridictionnelle (tous domaines confondus) a augmenté de 9 %.

## Revenus : le grand écart

En 2012, le revenu annuel moyen de la profession s'est établi à 75 810 €, tandis que le revenu médian s'est élevé à 45.718 €. L'écart entre le revenu moyen et le revenu médian s'explique par des disparités importantes suivant la structure d'exercice, le secteur d'activité, l'âge de l'avocat. En dix ans, le revenu moyen a progressé de 2 % en euros constants.

## Un métier connecté

Les avocats se sont inscrits dans l'évolution technologique : depuis quelques semaines, le Conseil national des barreaux a mis en ligne une plateforme accessible sur ordinateur, smartphones et tablettes pour favoriser l'accès au droit du public. Ce service offre les mêmes garanties de confidentialité qu'une consultation dans un cabinet, celles-ci se déroulant au téléphone ou par écrit

## Le mode d'exercice

36 % des avocats exercent en mode individuel, 30 % comme collaborateurs, 30% comme associés et 4 % environ comme salariés non associés. Sur les dix dernières années, la croissance de l'effectif des avocats individuels est supérieure de près de 9 points à celle de l'effectif total. En 2014, il y avait 7 570 groupements d'exercice en France.

(1) Chiffres 2014 arrondis de l'Observatoire du Conseil national des barreaux, sur les bases statistiques du Ministère de la Justice, de la CNBF, de la CREPA, de l'INSEE, de l'UNCA.

Jean-Michel CHEVALIER



## LA PHRASE

« Christian Estrosi doit être très fort au mikado : enlever des pièces sans faire bouger le jeu (...) Si la loi est respectée, son esprit est bafoué. »

**Dominique Boy-Mottard**, conseillère municipale (PRG-gauche), suite aux démissions de Christian Estrosi pour cumul de mandats de ses postes de député et de maire.

## AGENDA

## VENDREDI 10 JUIN

**Les étoiles de Mougins**, salon gastronomique (jusqu'à dimanche 12 juin inclus).  
**10 heures, table ronde** « Comment faire des affaires à Moscou », Edhec Business Scholl, 393 Promenade des Anglais.

**15 heures, assemblée générale** de l'UCEJAM au Mas d'Artigny, Saint-Paul de Vence.

**17 heures, inauguration** des nouvelles installations commerciales au T1, aéroport de Nice Côte d'Azur.

## DIMANCHE 12 JUIN

**Ouverture du festival TV** de Monaco (jusqu'au jeudi 16 inclus).

## LUNDI 13 JUIN

**Cinq jours pour entreprendre** (CCI-06).

## JEUDI 16 JUIN

**Salon International** « Innovative city », Palais Acropolis (jusqu'à jeudi 17 inclus).

**8h45 à 17h30**, atelier « recruter un alternant », à Nice Premium.

**9h30 à 13 heures**, mettre en place le covoiturage, CEEI, boulevard Slama (gratuit, inscription préalable obligatoire).

## SAMEDI 18 JUIN

**14 heures**, colloque « République, laïcité : état des lieux » au palais sarda, Nice.

## LA GAZETTE



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous.

## Lancement du Guide de l'avocat numérique

Le Conseil national des barreaux vient éditer le Guide de l'avocat numérique. Il présente les recommandations et bonnes pratiques de la profession en matière de numérique, avec une vision prospective et conforme à la déontologie. Il aborde les nouveaux outils numériques de l'avocat ainsi que les nouvelles modalités et opportunités d'exercice nées de l'ère digitale comme E-barreau, objets connectés, confidentialité des données, réseaux sociaux, communication électronique, noms de domaine, sites de tiers. Editions Lexis Nexis.

## Voiture de fonction et Blablacar

Encore un épisode judiciaire pour ce que l'on appelle la « nouvelle économie numérique » : Le quotidien Ouest-France rapporte le licenciement d'un salarié qui effectuait depuis trois ans du covoiturage avec sa voiture de fonction. Son employeur n'a pas retenu le fait que les gains de ce « service » réalisés avec Blablacar étaient en partie reversés à deux associations caritatives. Le salarié argue que l'interdiction de covoiturer ne figure pas dans le règlement intérieur de l'entreprise et réclame 340 000 euros devant les

Prud'hommes pour licenciement abusif. Jugement le 4 juillet.

## Etats généraux du droit administratif

Les Etats généraux du droit administratif, consacrés aux modes alternatifs de règlement des différends, sont organisés à la Maison de la chimie à Paris le 24 juin en présence de membres du Conseil d'Etat, de la juridiction administrative, d'avocats et d'universitaire. Inscriptions et renseignements au 01 53 30 85 65 ou par email [servicecom@cnb.avocat.fr](mailto:servicecom@cnb.avocat.fr)

## AG de l'UCEJAM

Vendredi 10 juin, l'UCEJAM tiendra son assemblée générale au Mas d'Artigny à Saint-Paul de Vence à partir de 15 heures. Renseignements auprès du secrétaire général Christian Guyon, courriel : [c.g9@wanadoo.fr](mailto:c.g9@wanadoo.fr)

## Dîner aux étoiles...

Dans le cadre du Salon du livre, quelques écrivains et privilégiés ont été invités par Christian Estrosi à un dîner à l'Observatoire de Nice. On ne sait pas si le chef était étoilé, mais dans ce décor sous la coupole Eiffel, les yeux des convives n'ont pu que briller...

## LES CHIFFRES

**10 781** brevets déposés par la France l'an passé (1<sup>er</sup> en Europe).

**7** pères sur dix prennent le congé paternité de 11 jours.

**1 452** offres d'emploi déposées par le BTP (+24%) en 2015.

**300 M€** versés aux allocataires de la CAF-06 par an au titre du logement.

**1 758** euros par mois : c'est le reste à charge moyen pour les maisons de retraite médicalisées.

**67 %** du prix du gazole à la pompe correspond aux taxes.

**15 M€** financés dans le 06 par la Fondation du patrimoine.

# L'ARBITRAGE DU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

L'allusion est quelque peu facile au projet de loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, dont le texte modifié vient d'être adopté en première lecture, le 24 mai, par l'Assemblée Nationale. Elle est pourtant juste, dans la mesure où l'article 7 réécrit l'article 2061 du code civil, dans un sens qui manifeste la volonté législative de favoriser les modes alternatifs de règlement des différends (intitulé du titre II où figure ledit article 7, aux côtés de la procédure participative et du développement de la médiation à l'initiative des parties et à l'initiative du juge).

Le code civil compte trois articles relatifs à l'arbitrage (le surplus – et l'essentiel – figurant au livre IV du code de procédure civile), regroupés en un titre seizième du livre III dont l'intitulé, « du compromis », deviendrait (art. 7-2°) « de la convention d'arbitrage ». Quant au faux arbitrage de l'article 1592, il deviendrait (art. 7-1°), avec justesse, l'estimation d'un tiers.

Ces modifications révèlent déjà que le législateur a (enfin ?) cherché à comprendre ce qu'est réellement l'arbitrage, pour pouvoir en développer la pratique. Il est vrai que la révision générale des politiques publiques et autres économies de moyens publics devient une dominante : comment faire des économies sur les budgets du ministère de la Justice ?

Dans cette logique, l'essentiel est dans la refonte de l'article 2061.

L'article 2061 du code civil pose les bases du régime de la clause compromissoire, celle par laquelle les parties à un contrat conviennent que si une difficulté apparaît, elle sera soumise à arbitrage. L'article 2061, tel qu'il a été modifié en 2001, dispose que « sous réserve des dispositions législatives particulières, la clause compromissoire est valable dans les contrats conclus à raison d'une activité professionnelle ». C'était déjà un net progrès sur la rédaction antérieure (la clause

compromissoire est nulle s'il n'est disposé autrement par la loi), lequel accueille en effet la clause, outre le traditionnel domaine commercial, dans des professions non commerciales telles que les professions libérales ou le domaine de la construction. Mais c'était tout.

Dans l'état actuel du projet de loi (art. 7-3°), l'article 2061 deviendrait : « la clause compromissoire doit avoir été acceptée par la partie à laquelle on l'oppose, à moins que celle-ci n'ait succédé aux droits et obligations de la partie qui l'a initialement acceptée (al.1er). Lorsque l'une des parties n'a pas contracté dans le cadre de son activité professionnelle, la clause ne peut lui être opposée (al.2) ».

Il faut considérer d'abord l'alinéa 2, qui détermine le domaine de

imposer de l'appliquer. Cette solution asymétrique est celle de la jurisprudence actuelle, où le consommateur a donc le choix. La loi consacrerait cette solution contractuelle à géométrie variable.

Dans le domaine ainsi défini, les conditions de formation reposent sur deux principes.

Le premier est que la clause doit avoir été acceptée. La solution est évidente et renvoie à la structure contractuelle de ce mode de règlement. Un certain flou anime cependant les travaux préparatoires qui semblent hésiter entre deux formulations : acceptée, ou bien expressément acceptée.

La différence serait très importante pour la raison suivante. Il existe en arbitrage international

Le second principe de formation inscrit dans le nouvel article 2061 est que « la clause compromissoire est réputée avoir été acceptée par une partie qui succède aux droits et obligations de la partie qui l'a initialement acceptée ».

Ici, l'élargissement est dénué d'ambiguïté et il est considérable. Si l'on se réfère en effet à la jurisprudence connue en arbitrage international (et qui serait ainsi transposée en arbitrage interne), cela peut concerner la substitution de parties, la novation, la délégation, la transmission ou la cession de droits contractuels, la cession de créance, le sous-contrat (sous-traitance, etc...), la chaîne de contrats, si ce n'est le groupe de contrats, sans oublier la cession de contrats (art. 1216 et s. du code civil), ni peut-être la cession de dette (art. 1327 du code civil) qu'apportera, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'application de l'ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des obligations.

Un peu, beaucoup, à la folie ? On ne sait donc pas encore dans quelle mesure, mais il est certain que l'arbitrage « du XXI<sup>ème</sup> siècle » occupera en droit interne une place notablement plus large, inspirée par celle qu'il occupe dans le domaine international.

## « LA VOLONTÉ LÉGISLATIVE EST DE FAVORISER LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS »

la clause compromissoire, et ensuite l'alinéa 1er qui précise dans ce domaine les conditions de sa formation.

Le contractant agissant dans le domaine de son activité professionnelle sera tenu au respect de la clause compromissoire ; c'est la solution apportée en 2001 (à la nuance près que « dans le cadre » remplace « à raison de », soit une approche descriptive plus large que l'approche logique et plus facile à prouver).

Celui qui a conclu une clause compromissoire hors du cadre de son activité professionnelle, c'est-à-dire le consommateur, pourra invoquer l'application de la clause. Il peut en effet y trouver un intérêt selon les circonstances, à l'instar de la solution identique adoptée par la jurisprudence en droit international du travail. Mais il ne pourra pas se voir

une importante série de situations où la clause compromissoire est réputée acceptée sans qu'elle l'ait été expressément, et l'on hésite sérieusement sur l'éventualité de la transposition de telles solutions à l'arbitrage interne (D.Vidal, « Droit français de l'arbitrage interne et international », Lextenso 2012, n° 57, p.42).

L'adoption ou le rejet de la mention « expressément » pourrait influencer la question, dans le sens éventuel d'une extension considérable des hypothèses où une partie (agissant dans le cadre de sa profession) serait tenue d'une clause compromissoire qu'elle n'a pas expressément acceptée ; tel serait le cas d'une clause compromissoire par référence à des conditions générales de vente ou même à des règles professionnelles. Ne faisons aucun pronostic ; mais la question mérite assurément d'être suivie attentivement.



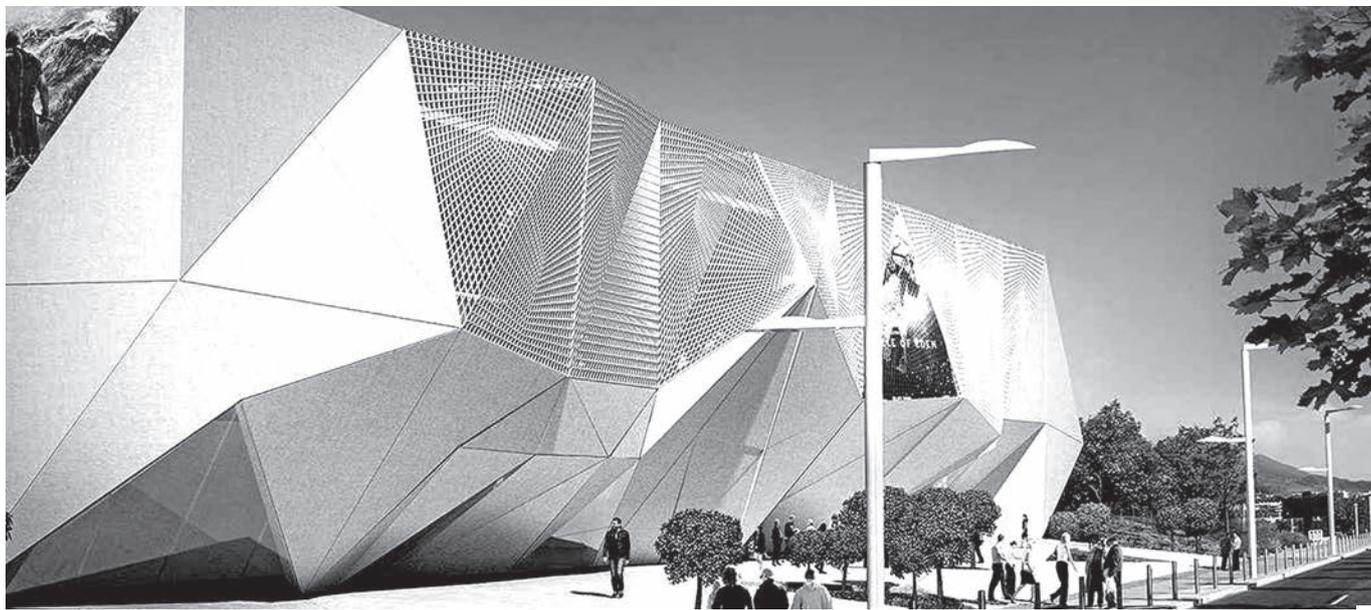
**Dominique Vidal**  
Avocat honoraire,  
professeur émérite, arbitre



&gt;&gt; MARCHÉS PUBLICS

# OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

## Cannes la Bocca : Un cinéma de douze salles en 2018



Le projet de multiplexe est signé Rudy Ricciotti.

La Compagnie Cinématographique de Cannes souhaite créer à l'horizon 2018 un cinéma de douze salles. Ce multiplexe offrira 2 451 places, dont 433 dans la plus grande. Un projet intitulé Cineum Cannes, mené en collaboration avec

le cabinet d'architecture Rudy Ricciotti à qui l'ont doit le Musée des civilisations d'Europe et de Méditerranée de Marseille. Cannes Cineum proposera également un espace culture, une salle VIP équipée de fauteuils

doubles, deux restaurants et des espaces de restauration rapide.

*Commission départementale d'aménagement cinématographique, 4 mai 2016*

Nicolas LE BLAN

© DR

### ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

**Un projet immobilier de 1 100 m<sup>2</sup>**

Pitch Promotion va réaliser avec le bailleur Erilia et l'architecte J.-P. Sauvan sur le site de la pension Les Roses un projet immobilier de 1 100 m<sup>2</sup> comprenant quinze logements, vingt-deux places de parking pour véhicules, quatorze places de parking pour les deux-roues et 142 m<sup>2</sup> pour les commerces. Le site a été acquis pour 1 M€.

*Conseil municipal du 11 mai 2016.*

### SAINT-ETIENNE-DE-TINÉE

**41 666 € pour la rénovation du parvis de l'église**

La commune va procéder à la rénovation du parvis de l'église du Bourguet.

Les travaux consistent : pavage du parvis et du cheminement piéton, assainissement des murs par le drainage des eaux, réfection du mur de soutènement, remise en valeur du monument aux morts et remise en état de l'éclairage décoratif.

Un investissement de 41 666 €.

*Conseil municipal du 13 mai 2016.*

### GATTIÈRES

**Une éco-structure de 265 m<sup>2</sup>**

La municipalité a approuvé un projet de travaux d'une éco-structure de 265 m<sup>2</sup> à l'emplacement du service technique.

Une aire de stationnement va aussi être réalisée. Les locaux et hangars du service technique vont être démolis. Ce projet va être conduit par un maître d'œuvre.

*Conseil municipal du 12 mai 2016.*

### BEAUSOLEIL

**Une construction modulaire pour une classe orchestre**

L'école des Copains, située au 33 avenue de Villaine, accueille une classe orchestre depuis l'année scolaire 2015/2016. Compte tenu du succès de cette école, une deuxième classe orchestre est prévue pour l'année scolaire 2016/2017. A cette fin, une construction modulaire va être édifiée à distance des classes classiques.

*Conseil municipal du 18 mai 2016.*

**De nouvelles fenêtres**

La commune a décidé de procéder au changement des fenêtres de l'école Paul Doumer.

*Conseil municipal du 18 mai 2016.*

### AURIBEAU-SUR-SIAGNE

**Extension et réhabilitation du groupe scolaire**

La commune va procéder à des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire du Bayle. Elle a confié la maîtrise d'œuvre de ce projet à Epure d'Architecture (Antibes).

*BOAMP, 7 mai 2016.*

### CAGNES-SUR-MER

**Aménagement de la ZAC Vilette**

La SPL Côte d'Azur Aménagement (Nice) a confié la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC Vilette à la Compagnie du Paysage (Paris) et ABC Architectes (Villeneuve Loubet).

*BOAMP, 30 mai 2016.*

### NICE

**Un nouveau Super U**

La SARL Pronice (34740 Vendargues) souhaite créer un supermarché Super U, pour une surface de 2 163 m<sup>2</sup>.

*Commission départementale d'aménagement commercial, 30 mai 2016.*

### ANTIBES

**9,9 M€ pour des travaux de voirie**

Des travaux d'aménagements routiers sont prévus dans le secteur nord d'Antibes sur les RD 35, RD 35 G, RD 535, RD 535 G et sur les chemins communaux de Saint-Claude et des Terriers. Le coût prévisionnel de l'opération s'établit à 9 940 680 € HT.

*Commission permanente du Conseil départemental des Alpes maritimes, 25 février 2016.*

Pour plus d'informations,  
Utilisez ce FLASHCODE



# CYBERSÉCURITÉ : BASÉE A SOPHIA, SQUAD CONNAÎT UN DÉVELOPPEMENT AUSSI DISCRET QU'EXPONENTIEL

**Réseaux, cloud : l'entreprise assure la sécurité informatique de grands comptes et propose ses innovations dans le domaine de la transformation digitale**

Société de conseil et d'expertise en information technologique, Squad a été créée par Eric Guillem et Marc Brua en 2011. Elle a réellement démarré son activité l'année suivante, et sur les chapeaux de roues, puisque depuis les débuts la croissance annuelle de cette entreprise a toujours dépassé les... 100% ! Aujourd'hui basée à Sophia-Antipolis, Aix, Toulouse et Paris, elle travaille principalement pour de très grands comptes français et internationaux qui ont besoin pour leurs activités d'une absolue étanchéité de leur système d'information.

« Nous sommes des spécialistes de la cyber-sécurité. Nous ne vendons que de la matière grise, et c'est pourquoi nous employons des consultants informatiques de très haut niveau, les meilleurs en fait » explique Marc Brua. En vitesse de croisière, Squad emploie 170 personnes, dont une équipe commerciale et de RH pour recruter les talents.



Le Codir de Squad entourant Marc Brua et Eric Guillem.

## LA COURSE POURSUITE EST PERMANENTE AVEC LES HACKERS

« Nous apportons nos conseils pour sécuriser les systèmes et mettre en place des alertes. Nous avons aussi une équipe d'ethical hackers (gentils hackers) qui tentent des intrusions amicales chez nos clients pour détecter d'éventuels points de faiblesse » poursuit le cofondateur. Mais, parfois, il arrive que la prévention ne suffise pas. Des entreprises, qui travaillent dans des secteurs sensibles, peuvent être attaquées par des (vrais méchants) hackers. L'Emergency Response Team de Squad intervient alors par une investigation numérique poussée afin de cerner ce qui a été

dérobé, mais surtout pour cadenasser toutes les portes d'accès. Dans le domaine de la cyber-sécurité, rien n'est jamais acquis : la course poursuite est perpétuelle entre les gendarmes et des voleurs imaginatifs...

Le cloud computing est une autre spécialité de Squad. « Le mot inquiète les chefs d'entreprises qui estiment, à tort, que ce type de stockage de données est fragile et perméable, alors qu'il optimise les coûts en réduisant les investissements » poursuit Marc Brua. Les consultants interviennent alors pour installer un cloud sécurisé qui, selon les besoins, est soit public, soit hybride, soit totalement privé.

Enfin, depuis sa colline de Sophia Antipolis, Squad travaille aussi dans la transformation

digitale. « Nous sommes très réactifs pour nos clients ayant besoin d'un time to market rapide. Nos équipes de développement web mobile proposent des sites ergonomiques répondant précisément aux attentes des clients en améliorant l'expérience utilisateur, la fidélisation des internautes et en optimisant le taux de transformation ».

Habilité « confidentiel défense », la société est également audité pour l'agrément « Passi » du ministère de l'Intérieur : les ingénieurs de Squad veillent jalousement aux secrets de fabrication des entreprises françaises. Depuis la mise en place de l'état d'urgence, elles ont tendance à renforcer leur sécurité informatique.

J.-M. CHEVALIER

### LES PATRONS

#### Marc Brua

- 46 ans
- Ecole de commerce et de management Euromed.
- Cofondateur de Aequalis (société revendue).

#### Eric Guillem

- IAE Paris (MBA CAAE Management)
- Thales, Bull, Netsecure, Neurocom.
- DG de Aequalis

### A SOPHIA ANTIPOLIS



### LES CHIFFRES

**11,7 M€** de chiffre d'affaires 2015  
**20 M€** chiffre d'affaires prévisionnel 2016  
**220** personnes : effectif total actuel  
**250** personnes : effectif fin 2016  
**50** personnes : effectif sur Sophia

## NOS ECHOS

## CANNES – LOISIRS

**Lancement d'une nouvelle appli.**

Un nouvel outil pour la modernisation du service public a été lancé la semaine dernière. Gratuite, l'application est disponible sur ordinateurs, tablettes et smartphones et permet d'accéder à l'ensemble de l'offre événementielle et culturelle de la ville.

## NICE – CUISINE

**Le palmarès Cuisine Nissarde.**

Les restaurants labélisés 2016/2017 sont désormais au nombre de vingt-deux avec cinq nouveaux : Chez Michel (Castagniers village), L'Estragon (Le Broc), La Capeline (Toudon), La Gaudirole (La Gaude), La Guinguette Gadoise (La Gaude).

## PACA – EMPLOI

**Signature d'un accord.**

Tristan Sauvaget, directeur du travail et adjoint du responsable au Pôle Entreprises Emploi et Economie de la Direccte PACA, Fabrice Greffet, président régional de Prismi emploi et Claude Fournet, président de l'Association Régionale des Missions Locales de PACA, ont signé un accord de coopération en faveur de l'emploi des jeunes.

## NICE – PASTEUR

**La fin de la rénovation.**

Pasteur est le premier quartier de Nice à avoir bénéficié d'un programme de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et le premier projet de rénovation urbaine porté par la Métropole Nice Côte d'Azur. Pour fêter son achèvement, une grande fête a été organisée le 3 juin.

## FRANCE – BUSINESS

**Bpifrance présente Welcome.**

Il s'agit d'un mouvement d'entrepreneurs au service d'autres entrepreneurs. Les PME et ETI proposent gratuitement à des startups des espaces de travail, des laboratoires, des outils industriels, au sein de leurs locaux. Un des premiers outils de rencontre de startups de la French Tech avec les PME et ETI de la French Fab. Welcome est né de l'initiative locale Breizh Lab, créée en Bretagne par Frédéric Lescure, dirigeant de l'entreprise Socomore.

## SOPHIA-ANTIPOLIS – TECHNOLOGIE

**Tech Event.**

L'ELK & Search a réuni 110 ingénieurs azuréens venus s'informer et expérimenter sur les technologies autour de la recherche de données le 31 mai. Cette session était composée d'un workshop d'expérimentation sur Elastic et d'une conférence sur les technologies du monde de la recherche de données.

## DES ASSISES POUR L'ENVIRONNEMENT, L'ÉNERGIE ET LA MER



« Il s'agit pour nous, rien de moins, que de construire, ensemble, une nouvelle politique environnementale, de définir une nouvelle ambition pour l'environnement et la croissance verte en Provence-Alpes-Côte d'Azur. » Ce sont les

mots de Christian Estrosi, président de la Région PACA, lors du lancement le jeudi 2 juin des Assises régionales de l'environnement de l'énergie et de la mer, en compagnie de Maud Fontenoy, vice-présidente en

charge du développement durable, de l'énergie et de la mer.

Ces assises sont organisées autour de deux forums, deux sessions d'ateliers et un appel à propositions. Ce dernier sera organisé au cours de la première session des ateliers de concertation avec quatre questionnaires thématiques accessibles du 11 juillet au 26 août (sur le site internet [assisesenvironnement.regionpaca.fr](http://assisesenvironnement.regionpaca.fr)). Chaque acteur régional pourra donner sa contribution. L'objectif est d'apporter un éclairage complémentaire à celui des ateliers. Enfin, un forum de clôture est prévu fin octobre pour présenter les orientations de la nouvelle politique régionale.

Par Julie PALMERO

## LES ARTISANS LOCAUX RÉCOMPENSÉS



Les lauréats de l'édition 2016 ainsi que certains des années précédentes et les organisateurs.

Près de 500 participants étaient réunis lors de la grande soirée de l'artisanat au théâtre Anthea Antipolis d'Antibes ce 31 mai : organisations professionnelles, institutionnelles, apprentis, personnalités politiques et médias, et l'ensemble des entreprises ayant candidaté. Bernard Fleury, président de la BPCA, Jean-Luc Bois Mariage, directeur de l'exploitation de la BPCA et le président de la délégation des Alpes-Maritimes de CMAR PACA et président de la Socama Côte d'Azur, ont présidé cette 10<sup>ème</sup> édition. Trois entreprises sont lauréates du prix Stars et métiers des

Alpes-Maritimes : la SARL Art et Or, Fabrication et négoce On et Off line de bijouterie joaillerie à Nice (catégorie Stratégie globale d'Innovation), le Centre Thetys, Spa urbain à Pégomas et Antibes (catégorie Dynamique commerciale) et la SARL Confitures Herbin à Menton (catégorie Dynamique commerciale). Trois apprentis méritants ont été récompensés : Jonathan Ravaille, CFA Vauban-St Vincent de Paul en CAP Vente, Elisabeth Perigogne, Faculté des métiers de Cannes La Bocca en CAP Coiffure, Thomas Di Ferro, CFA Carros en CAP Ebéniste.

## NOS ECHOS

### SOPHIA-ANTIPOLIS – CONFERENCE Riviera DEV.

La grande conférence annuelle de la Côte d'Azur dédiée aux technologies Java et Web aura lieu les 16 et 17 juin sur le Campus Sophia-Tech. Organisée par l'association Riviera JUG, elle va rassembler environ 300 professionnels du logiciel et de la programmation informatique. Au programme : cinq interventions « keynote » et vingt quatre présentations sélectionnées à l'issue d'un appel à contributions ayant rassemblé plus de 90 propositions...

# STADE DU RAY : LES PROMOTEURS, BAILLEURS ET CONCEPTEURS ONT ÉTÉ CHOISIS

Le site du Ray s'est une nouvelle fois invité au conseil municipal. Il a donné lieu à une partie assez virile, mais correcte, entre la majorité et les oppositions, qui se sont livrées à une critique en règle de ce projet urbanistique dans le nord de la ville.

Le Ray, c'est bien sûr très affectif pour les Niçois qui sont tous venus un jour ou l'autre à cet endroit pour supporter les Aiglons. Mais, malgré le poids de l'histoire, la page du football y est définitivement tournée. Le conseil a choisi à la majorité, et parmi quatre candidats, le groupement ADIM Sud Pôle Immobilier Côte d'Azur / Vinci Immobilier / Logirem et les cabinets Edouard François et ABC Architectes pour mener à bien la transformation du site.

En quelques mots, il s'agit de réaliser sur les six hectares 250 logements environ (dont 30% répondant aux critères sociaux), 5000 mètres carrés de commerces, un parc urbain à vocation sportive et ludique de 2,8 hectares, de réhabiliter le groupe scolaire et d'y ajouter quatre nouvelles classes et de créer un pôle sportif de 3000 mètres carrés.

« Les logements seront évolutifs pour accompagner les évolutions familiales, le projet représente une illustration aboutie du principe de développement durable » a plaidé le premier



Une vue d'architecte du futur programme du Ray.

adjoint Philippe Pradal, sans convaincre les oppositions.

Patrick Allemand est le premier à jouer en contre. « Nous sommes opposés au choix du lauréat, à la philosophie du montage financier car il s'appuie trop sur les promoteurs immobiliers. Les logements, avec 54 mètres carrés en moyenne, sont trop petits, il n'y a pas de logements proposés à prix maîtrisé ».

Mme Boy-Mottard (Radicaux de gauche) considère que « Nice est assez bétonnée comme ça » tandis que Gaël Nofri (indépendant) reconnaît que le projet « répond aux besoins d'es-

paces verts et de stationnement ». Son ex-colistère Marie Christine Arnautu (FN) ne voit dans cette opération qu'une fuite en avant : « on est passé de 80 à 230 logements car les caisses municipales sont vides ».

La fin de partie est sifflée sur ces désaccords, pas suffisants pour stopper le projet. Durant l'été, diagnostic archéologique du site, suivi en fin d'année du désamiantage puis de la démolition du stade.

Jean-Michel CHEVALIER

## SÉCURITÉ : UN DISPOSITIF D'ALERTE POUR LES COMMERCES



Cet étrange véhicule, réalisé par la société Iris-France, sera testé à Nice pendant l'Euro.

Lutter contre la délinquance, faciliter le travail des enquêteurs en cas d'agression ou d'attaque ou de vol violent, tel est l'objectif du dispositif « bouton d'alerte commer-

çants » qui a été adopté ce lundi par le conseil municipal de Nice.

Une première expérimentation de ce dispositif a été lancée en

novembre dernier auprès d'une quinzaine de boutiques. Le retour d'expérience étant concluant – pas de problème technique rencontré, satisfaction des bénéficiaires, bonne appréciation des forces de police – Christian Estrosi a donc souhaité proposer ce système à tous les commerçants intéressés. Le principe est simple : en cas de problème, le marchand appuie sur un bouton d'alerte ce qui aura pour effet d'orienter automatiquement les caméras de vidéo surveillance vers le commerce pour enregistrer la fuite des agresseurs, de raccorder les caméras du commerce (s'il en est équipé) au Centre de Supervision Urbain, d'écouter ce qui passe en direct dans le commerce qui a lancé un appel.

Un logo indiquant la présence de ce système sera apposé sur les

vitrites, ce qui peut avoir un effet dissuasif. surtout, cette technologie permettra de déclencher plus rapidement et plus efficacement l'intervention des polices municipales et nationales, de tirer le meilleur parti du réseau de vidéo surveillance de la ville (1275 caméras). Le dispositif pourra être étendu à toute la ville (seule limitation : pouvoir capter un réseau GSM). Le service proposé est gratuit, le bouton d'alerte revenant à moins de 200 euros.

Par ailleurs, la ville testera gratuitement pendant l'Euro un véhicule de surveillance électrique qui peut permettre aux policiers de s'élever à 3,50 mètres au-dessus du sol.

Jean-Michel CHEVALIER

# RAPPORT INQUIÉTANT DE LA COUR DES COMPTES LA POSTE DEVRA SE BOUGER...

Elle est confrontée à la baisse du volume du courrier et à de nouveaux modes de consommation fragilisant son business. La Cour des comptes tire la sonnette d'alarme



La Cour des comptes vient de rendre un rapport assez inquiétant (1) sur l'avenir de La Poste, confrontée à une baisse générale du volume courrier et donc de ses revenus, et à de nouveaux modes de consommation du public et des entreprises. Si l'image du facteur reste forte et positive dans l'opinion, les métiers de son employeur vont devoir s'adapter à ce 21<sup>e</sup> siècle qui décidément bouleverse tous les repères.

En 2014, le réseau de La Poste comprenait 17 075 points de contact, dont 9 574 bureaux, et employait 57 380 agents. Ses charges opérationnelles s'élevaient alors à 4,2 Md€. La France dispose ainsi du réseau postal le plus dense d'Europe proportionnellement à sa population. Mais si des efforts de modernisation ont amélioré l'accueil, la Cour souhaite tirer la sonnette d'alarme sur « la baisse importante et continue de l'activité qui va rendre le coût du réseau de moins en moins soutenable pour l'entreprise. La restructuration est à peine entamée en zone urbaine et n'est pas achevée dans les territoires ruraux ».

## Moins d'activité aux guichets

Les magistrats ont sorti leurs chronomètres : entre 2009 et 2014, une baisse globale de 25 % du temps d'activité des guichets a été constatée.

Elle a été de 16 % pour les opérations colis, de 21 % pour le courrier et de 40 % pour les activités diverses du réseau. Les opérations bancaires réalisées au guichet ont baissé de 31 %. Seule l'activité de La Poste mobile, filiale créée en 2011, est en croissance, mais son poids reste marginal.

« Cette tendance ne peut que s'amplifier. En effet, la plupart des activités autrefois concentrées dans les bureaux de poste peuvent dès aujourd'hui emprunter d'autres canaux de distribution » note la Cour, citant les opérations bancaires, l'achat et impression de timbres, l'envoi de lettres recommandées qui peuvent être réalisés sur l'internet, l'expédition des colis pouvant désormais être préparée en ligne et effectuée depuis sa boîte aux lettres. Une évolution qui paraît « irréversible » note le rapport.

Le réseau postal urbain se caractérise par une forte densité, la majorité de la population résidant à moins de 1,5 kilomètre de l'un des 6 815 points de contact existant en 2014. Les bureaux annexes n'offrent pas la même gamme de produits et services ni la même amplitude horaire que les bureaux principaux. « Cette organisation engendre des surcoûts sans garantir la qualité du service ». Fortement marqué par le poids du passé, le réseau urbain devra donc

s'adapter. Une adaptation « de nature à dégager des économies substantielles » précisent les magistrats : pas sûr que cette préconisation soulève l'enthousiasme du postier...

En zone rurale, la situation est également tendue. Le nombre de bureaux à très faible activité (moins d'une heure par jour) est passé de 705 en 2012 à 992 en 2014. « Les coûts fixes sont sans commune mesure avec le service rendu (...) La poursuite des transformations en partenariat - agence postale communale ou relais-poste commerçant - apparaît ainsi indispensable ».

C'est donc un gros challenge qui attend La Poste dans les prochaines années. Pour sa survie, tout simplement. Et faire passer les examens du code de la route, comme cela doit se généraliser à partir de la fin 2016, ne sera évidemment pas suffisant...

Jean-Michel CHEVALIER

(1) Adressé à Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics, et Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, par Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes.

## CHIFFRES CLÉS ALPES-MARITIMES

136 bureaux de poste.  
61 agences postales communales.  
7 relais poste.  
99,3% de la population est à moins de 5 kilomètres d'un point de contact.  
3.460 salariés sur les Alpes-Maritimes (chiffre 2013).  
140 M€ : Chiffre d'affaires

## LA CHAMBRE DES NOTAIRES 2016-2017

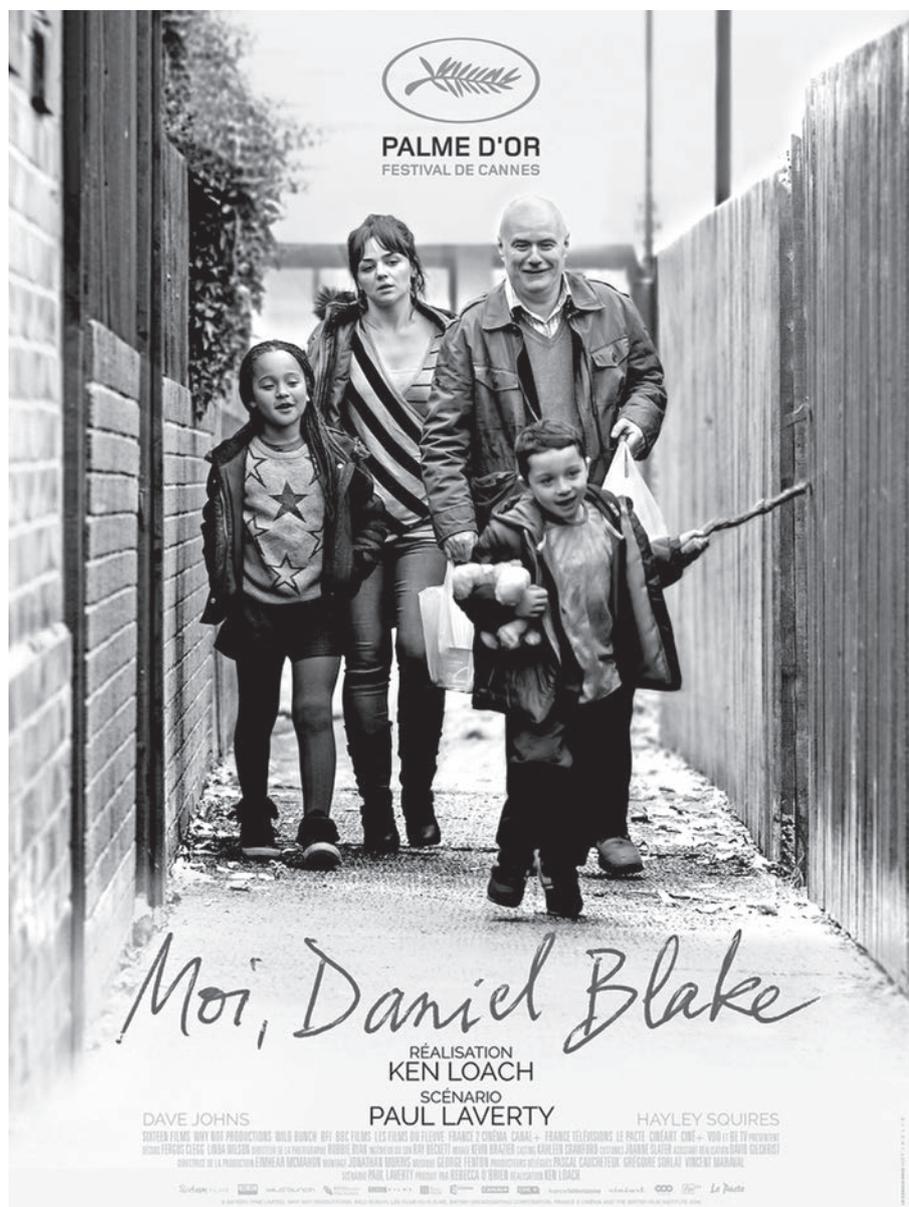
Voici la nouvelle composition de la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes (2016-2017).

**Président** : Me Guy Levy, Cagnes-sur-Mer ;  
**Vice-président** : Me Jean-Philippe Vouillon, Grasse ;  
**Premier syndic** : Me Danièle Michel, Nice ;  
**Syndics** : Me Gilbert Geraci, Le Cannet ; Me Laurent Libouban, Nice ; Me François Truffier, Nice ;

**Rapporteurs** : Me Jean-Louis Beraudo, Valauris ; Me Pierre-Emmanuel Brizio, Nice ; Me Cyril Cipolin, Cannes ; Me Cédric Dimeglio, Antibes ; Me Christophe Joassin, Contes ;  
**Secrétaire** : Me Aline Valli-Amable, Antibes ;  
**Secrétaire-adjoint** : Me Sylvie Caron Biot ;  
**Trésorier** : Me Frédéric Mathot, Cannes ;  
**Trésorier-adjoint** : Me Laurence Franco, Nice ;  
**Déléguée communication** : Me Vanessa

Delsart, Saint-Martin-Vésubie ;  
**Délégué communication adjoint** : Me Nicolas Meurot, Carros ;  
**Conseillers** : Me Stéphanie Castellan-Jusbert, Nice ; Me Christelle Daprela, Grasse ; Me Axelle Violin, Breil-sur-Roya ; Me Laurence Dorne, Beaulieu-sur-Mer ; Me Yann Fontaine, Menton ; Me Adrien Pousseur, Menton.

# CANNES : UN PALMARÈS DISCUTABLE



C'était une bonne année ! Le cru 2016 restera comme sélection de qualité, même si aucun film ne se hissait nettement au-dessus des autres comme cela arrive souvent. Certes, **Toni Erdmann**, à la fois drôle et intelligent, de l'Allemande Maren Ade, restait le favori des médias, mais il n'avait pas, paraît-il, la faveur du Président du Jury le réalisateur George Miller. Présenté au troisième jour de la compétition, ce fut la bonne surprise : il arrive rarement qu'en séance de presse fusent ainsi rires et applaudissements ! Si le film n'obtenait pas la Palme d'or, du moins ses interprètes (des inconnus, Sandra Hüller en jeune cadre rigide et Peter Simonischek son père baba cool) méritaient-ils les prix d'interprétation.

Mais il n'en fut pas ainsi ! Pour un jury, en désaccord semble-t-il, la Palme a été un choix consensuel en faveur de **Moi, Daniel Blake**, un émouvant film social (le seul à nous avoir tiré quelques larmes), deuxième Palme d'or pour Ken Loach dix ans après « Le vent se lève ».

Récompensant un cinéma conservateur, le jury a manqué de fougue et de culot en ne distinguant pas des films qui vont vers de nouvelles formes et des territoires inexplorés dans l'audace visuelle. Un autre jury (présidé par la réalisatrice Catherine Corsini) a plus hardiment accordé la Caméra d'or à **Divines**, premier film très agité de Houda Benyamina présenté dans le cadre

de la Quinzaine des Réalisateurs. Distinguant toujours des oeuvres pointues, le Grand Prix est revenu à Xavier Dolan, qui a asphyxié de gros plans la famille hystérisée de la pièce de Jean-Luc Lagarce, **Juste la fin du monde**. Le prix de la mise en scène a été donné ex-aequo à Olivier Assayas (seule présence française au palmarès) pour **Personal Shopper** et à Cristian Mungiu pour **Baccalauréat** où un père est prêt à tous les compromis pour voir sa fille quitter une Roumanie rongée par la corruption qu'il critique mais dont il profite. Dans **American Honey**, le road movie country-rap de la Britannique Andrea Arnold, une bande d'ados marginaux a réveillé la compétition par son énergie. Le film méritait-il pour autant le Prix du Jury ? Double prix (scénario et interprétation masculine) pour **Le Client** d'Asghar Farhadi qui n'en méritait pas tant avec la même recette que celle déjà utilisée dans « Une Séparation » et dans « Le Passé ». Le prix d'interprétation féminine est revenu à Jaelyn Jose donnant ainsi un coup de projecteur à **Ma' Rosa** de Brillante Mendoza, une plongée dans les bas quartiers de la capitale des Philippines. Cette distinction renonçait ainsi à d'excellentes actrices dans de multiples beaux portraits de femmes trouvant enfin une place sans être ni victime ni faire-valoir de l'homme : Sonia Braga dans **Aquarius**, Marion Cotillard dans **Le Mal de pierres**, Kristen Stewart dans **Personal Shopper**, Elle Fanning dans **The Neon Demon**, Emma Suarez et Adriana Ugarte les deux Julieta, Adèle Haenel dans **La Fille inconnue** ou surtout Isabelle Huppert, géniale dans **Elle** de Paul Verhoeven, lui-même pouvant prétendre à la Palme d'or.

A Cannes, cette année, le cannibalisme était omni présent, soit qu'il pose le problème de la lutte des classes (**Ma Loute** de Bruno Dumont) : les pauvres se vengent des riches en les mangeant après cuisson, ou sous forme de vampirisme dans **Transfiguration** de Michael O'Sea, ou des soeurs anthropophages dans **Grave** de Julia Ducournau (Semaine de la Critique) ou encore la dévoration entre mannequins dominées par le pouvoir de l'apparence dans **The Neon Demon** de Nicolas Winding Refn

En déjouant tous les pronostics, ce palmarès n'a guère satisfait les médias. Réunis dans une autre salle que l'Auditorium Lumière envahi de pingouins, les critiques n'ont pas bridé leurs réactions outrées en décidant que c'était le plus mauvais palmarès cannois !

**Caroline BOUDET-LEFORT**

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

161705



## VILLE DE MENTON

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

#### NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

VILLE DE MENTON - 17 rue de la République - 06500 MENTON

#### POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Député-Maire

#### Objet du marché :

Étude visant à la création ou la réorganisation des fonctions Marketing, Promotion et Événementiel de la Ville de MENTON dans le contexte de la loi NOTRe.

**Durée du marché :** 2 mois à compter de la notification du marché

**Mode de passation :** Marché passé en procédure adaptée

**Modalités :** Budget du pouvoir adjudicateur. Paiement par mandat administratif à 30 jours

**Variantes :** Pas de variantes autorisées  
**Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Ceux fixés dans le règlement de la consultation

#### Critères de jugement des offres :

Qualité, méthode de travail et références analysées notamment au regard d'une note méthodologique détaillée - Pondération 60 %

Coût de la prestation - Pondération : 30 %

Les délais - Pondération : 10%

#### Conditions de retrait des documents :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque Société qui en fera la demande, les candidats devront adresser une demande écrite par télécopie, Email ou courrier à : Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - Tél : 04.92.10.50.46 - Fax : 04.92.10.51.42 - E mail : [compub@ville-menton.fr](mailto:compub@ville-menton.fr)

- Pour un envoi par Internet, les candidats devront fournir leur adresse E mail.

Les offres devront être rédigées en langue Française et les prix exprimés en Euros hors taxes et toutes taxes comprises.

**Délais de remise des offres : 23 Juin 2016 à 16h**

**Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :**

MAIRIE DE MENTON - SERVICE DES MARCHES PUBLICS - MAIRIE DE MENTON - 17 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 06500 MENTON - TÉL. 04 92 10 50 46.

#### Conditions d'envoi des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée. L'enveloppe intérieure portera le nom du candidat et contiendra toutes les justifications et l'offre de l'entreprise.

**L'enveloppe extérieure portera sur la face recto les mentions suivantes :**

Mairie de MENTON - Service des Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 MENTON - « Marché Passé en Procédure Adaptée » - « Étude visant à la création ou la réorganisation des fonctions Marketing, Promotion et Événementiel de la Ville de MENTON dans le contexte de la loi NOTRe » « NE PAS OUVRIR »

**Tous renseignements peuvent être obtenus :**

#### Renseignements Techniques :

Mairie de MENTON - Service Juridique - Mme JEANJEAN-BRUNET - 17 rue de la République - 06500 - MENTON - Tel. : 04.92.10.51.84 - Fax.: 04.92.10.50.08 - Mail : [emilie.jeanjean@ville-menton.fr](mailto:emilie.jeanjean@ville-menton.fr)

#### Renseignements Administratifs :

Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 - MENTON - Tel. : 04.92.10.50.46 - Fax.: 04.92.10.51.42 - Mail : [compub@ville-menton.fr](mailto:compub@ville-menton.fr)

161690

**DISSOLUTION - PHENICIA CONSULTING - SARL** au Capital de 15.000 €. **Siège :** 1 rue Maccarani, 06000 NICE. RCS NICE 535 266 860. Aux termes d'une A.G.E en date du 31/12/15, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite Société à la date du 31/12/15. M. ELHADJ AHMED Ridha, demeurant 1 Rue Maccarani 06000 NICE a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue Maccarani 06000 NICE où toute correspondance devra être adressée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au R.C.S de NICE. **Pour avis.**

161694

**AVIS DE CONSTITUTION -** Aux termes d'un ASSP en date du 26/05/16 à NICE et CASABLANCA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée - **Dénomination :** DECOUPE LASER. **Siège :** c/o AVEC, 7 Place de l'Île de Beauté, 06300 NICE. **Objet :** Dessin industriel, achat-revente de produits manufacturés. **Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NICE. **Capital :** 10.000 €. **Gérance :** Mr Loïc FERNANDEZ, Le Savoie, 27 rue Edouard Scoffier, 06300 NICE.

161700



## COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

### DEUXIEME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLARATION DE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'HÔTEL VISTA LA CIGALE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Par Arrêté N° 482/2016 en date du 4 mai 2016, Monsieur Patrick CESARI, Maire de ROQUEBRUNE CAP-MARTIN a prescrit, conformément aux dispositions des Articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, une Enquête Publique portant sur l'intérêt général du dossier de déclaration de projet de restructuration de L'hôtel Vista La Cigale emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de ROQUEBRUNE CAP-MARTIN.

Le siège de l'Enquête Publique est fixé en Mairie de ROQUEBRUNE CAP-MARTIN.

Les pièces du dossier ainsi que le Registre d'Enquête Publique seront déposés du lundi 6 juin 2016 au mercredi 6 juillet 2016 inclus soit, 31 jours, en Mairie de ROQUEBRUNE CAP-MARTIN afin que chacun puisse prendre connaissance de l'entier dossier, du lundi au vendredi (de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00).

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du

public ou adressées par écrit, en Mairie, au Commissaire Enquêteur qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Monsieur Henri CAMMAS a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Hugues KRAL a été désigné Commissaire Enquêteur Suppléant, conformément à la décision du Tribunal Administratif de NICE en date du 18 mars 2016.

**Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :**

- Le lundi 6 juin 2016 de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

- Le jeudi 16 juin 2016 de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

- Le vendredi 24 juin 2016 de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

- Le mercredi 6 juillet 2016 de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

161720

## CONSTITUTION

Le 02 juin 2016, il a été constitué une Société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** INSULA PG

**Forme :** Société à responsabilité limitée

**Capital social :** 1.500 € divisé en 1.500 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées et au moyen d'apports en numéraire.

**Siège social :** 24 boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL

**Durée :** 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS de NICE

**Objet social :** La restauration rapide, épicerie fine et cave à vins avec point de dégustation, la vente de produits oenogastro-nomiques.

**Gérance :** M. Riccardo PILI et Mme Emanuela GAMBINO épouse PILI demeurant 44 Chemin de la Rousse - 06240 BEAUSOLEIL.

**Pour avis.**

161739

**ADDITIF** à l'annonce N°161573 parue dans Les petites affiches des Alpes Maritimes du 26/05/2016 concernant la Société « SOCCER PARK » Il y a lieu de lire que la dénomination sera désormais : SOCCER PARK - LE FIVE.

161725



CABINET SCHMELTZ  
Avocats au Barreau de Nice

Spécialiste en Droit des Sociétés

## ALBATROS

Société par actions simplifiée

Au capital de 100.000 €

Siège social :

1, avenue de la République  
06270 VILLENEUVE LOUBET  
807 729 363 RCS ANTIBES

Aux termes d'une AGO le 22/04/16 M. Roger MALDONADO, domicilié 3 bis av Général de Gaulle, Résidence du Parc - Bloc A, 06320 CAP D'AIL, a été nommé Commissaire aux Comptes Titulaire et Mme Claire GUIGLION, domiciliée 2323 Che de Saint Bernard, Space Antipolis N°9, 06220 VALLAURIS, a été nommée Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une période de six exercices. **Pour avis, Le Président.**

161744

**RECTIFICATIF** - Dans l'avis de constitution paru dans ce même journal le 2 juin 2016 n°de l'annonce 161616 il fallait lire concernant l'adresse du siège social et du domicile du Gérant David BERNARD, 5 chemin Morgon au lieu de 5 parc Morgon.

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161699



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**COMMUNE DE NICE - PREMIER AVIS**  
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Par Arrêté Préfectoral en date du 3 mai 2016, l'ouverture d'une Enquête Publique pour le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt a été ordonnée. Le projet de P.P.R. peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux Articles R. 562-7 et R. 562-8 du Code de l'Environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle Enquête Publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt ayant été prescrit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du Décret N°2012-616 du 2 mai 2012, modifié le 2 janvier 2013, relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'Enquête Publique se déroulera du 27 juin 2016 au 5 août 2016 inclus (soit 40 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés :

À la Mairie annexe Port/République (siège de l'enquête, 12 rue Scaliéro à NICE), au Territoire Centre-Est et Trois Collines (14 avenue du Monastère à NICE) et à la Mairie annexe de Caucade (55 avenue Sainte-Marguerite à NICE), du lundi au vendredi, aux heures habituelles d'ouverture.

Le Tribunal Administratif de NICE a désigné en date du 24 mars 2016, M. GRIDEL Denis en qualité de Commissaire Enquêteur, et M. PONSOT Alain en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Lundi 27 Juin 2016 Mairie annexe Port / République de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mardi 28 Juin 2016 Territoire Centre-Est et Trois Collines de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mercredi 29 Juin 2016 Mairie annexe de Caucade de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2016 Mairie annexe de Caucade de 9h30 à 12h30 et de 14h à

16h30

- Mardi 5 Juillet 2016 Territoire Centre-Est et Trois Collines de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Jeudi 7 Juillet 2016 Mairie annexe Port / République de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mardi 12 Juillet 2016 Mairie annexe de Caucade de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Lundi 18 Juillet 2016 Territoire Centre-Est et Trois Collines de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mercredi 20 Juillet 2016 Mairie annexe Port / République de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Vendredi 22 Juillet 2016 Mairie annexe de Caucade de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mardi 26 Juillet 2016 Mairie annexe Port / République de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Jeudi 28 Juillet 2016 Territoire Centre-Est et Trois Collines de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Lundi 1<sup>er</sup> Août 2016 Mairie annexe de Caucade de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Mercredi 3 Août 2016 Territoire Centre-Est et Trois Collines de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

- Vendredi 5 Août 2016 Mairie annexe Port / République 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer - Service Eau et Risques - Pôle risques - CADAM - 147 boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Le dossier d'Enquête Publique est consultable et téléchargeable sur le site Internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de NICE, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes.

161766

**SOCIÉTÉ MATELEC**

Société Anonyme

Au Capital de 2.000.000 €

973 802 077 R.C.S. GRASSE

2002 B 00222

ZI de Carros Le Broc

17<sup>ème</sup> rue 5<sup>ème</sup> avenue

06515 CARROS

Commerce de gros, demi gros de matériel industriel et ménager. Durée de la Société : jusqu'au 20 Juin 2072. Aux termes de l'AGE en date du 01/06/16, il a été adopté les résolutions suivantes : Dissolution anticipée de la Société à compter du 01/06/16 et ouverture de sa mise en liquidation amiable. Le siège de la Société reste fixé au siège social actuel. Nomination de Monsieur Moïse Claude GABISON de nationalité Française demeurant à VILLEFRANCHE SUR MER (06230) 15 av. Auguste Galtier - Le Castellet en qualité de Liquidateur amiable. L'Assemblée met fin dès ce jour aux fonctions des Administrateurs. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE. **Le Président.**

161701

**FP CONSTRUCTION - SAS** au capital de 1.000 € sise 846 Ch Saint Roch 06830 GILLETTE. RCS de NICE 812 224 467. A l'AGM du 19/05/16, il a été décidé de : - Transférer le siège au 1611, chemin de la Pallarea C/o Mme Sabrina CAUVIN VISSIAN 06440 BLAUSASC, - Changer la dénomination sociale qui devient AUGÉ CONSTRUCTION - nommer Président : M. AUGÉ Patrick 1611, chemin de la Pallarea C/o Mme Sabrina CAUVIN VISSIAN 06440 BLAUSASC en remplacement de M. FECHINO Franck démissionnaire - Supprimer le poste de Directeur Général. Mentions au RCS de NICE.

161703

**FIDAL**

Société d'Avocats

11 rue Longchamp - NICE

**Ô 10 ZEN**

SARL au capital de 3.000 €uros

Siège social : 10 Avenue Borrighione

06000 NICE

RCS NICE B 537 953 341

**NOMINATION  
D'UN CO-GÉRANT**

Par A.G. du 2 mai 2016, les Associés ont nommé en qualité de Co-Gérant à compter du même jour et pour une durée illimitée M. Daniel BOGUET demeurant à 06100 NICE, Le Panoramic A, 25 Avenue de Gairault. **Pour avis.**

161719

Par ASSP du 01/06/2016 enregistré au pôle enregistrement de NICE le 03/06/16, Bordereau N°2016/1 342, Case N°5, Ext 4335. M. Didier BLAS, Hameau Le Collet La Chapelle Saint Bres 06470 GUILLAUMES, a confié en location-gérance à M. Michael SAINT OUEIN, Lieu-dit La Vignetta, Route de Valberg 06470 PEONE, son fonds de commerce de snack, Restauration Traditionnelle à l'enseigne La Merenda sis 4 Place du Mercantour, Rés. Central Park, Bât.6, 06470 PEONE du 06/06/16 jusqu'au 31/05/17.

161754

**DISSOLUTION ANTICIPÉE - SCI ABRUZZES - Capital : 1.500 €** en liquidation **Siège social** : 42 ch de Saint Marc, Bât. 2 N° 222, 06130 GRASSE. RCS GRASSE N° 501 330 211. Aux termes d'une délibération de l'AGE du 01/06/16, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/16 et sa mise en liquidation. Mr Dominique PIO, 530 Ch du Riou, 06740 CHATEAUNEUF-GRASSE a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé à 42 ch de Saint Marc, Bât. 2 N°222, 06130 GRASSE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE. **Pour avis, le Liquidateur.**

161749

**PHARMA SERVICES & CONSULTING - SARL** à Associé unique au capital de 10.000 € - **Siège social** : LE PRIEURE - 07170 VILLENEUVE DE BERG N° 500 490 800 RCS AUBENAS. Par décision du 3/6/16, le siège social a été transféré à NICE, 40/54 Avenue Sainte Marguerite, Galerie Araucaria, 06200 NICE, et ce, à compter du 4/6/16. **Objet** : Désign, mise en place et suivi de protocoles d'essais cliniques. **Durée** : 99 ans **Gérante** : Mme Marion SENE, demeurant C/o M. André SENE, 51 Corniche Fleurie, Apogée B2, 06200 NICE. L'Article 4 des statuts est modifié en conséquence. Radiation au RCS d'AUBENAS et immatriculation au RCS de NICE. **Pour avis.**

161758

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - Forme** : SAS - **Dénomination sociale** : EXPERT CARRELAGE MEDITERRANEE - **Capital** : 4.000 € - **Siège social (ancien siège)** : C/o ADCM SECRETARIAT, 3 Place Masséna 06000 NICE - **Immatriculation** : RCS de NICE N° 812 161 297. Selon AGE du 07/06/2015, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 07/06/2016 de C/o ADCM SECRETARIAT, 3 Place Masséna - 06000 NICE, au 40/54 Avenue Sainte Marguerite, C/o AFJ - 06200 NICE et de modifier en conséquence l'Article 3 des statuts. Modification sera faite au RCS de NICE. **Pour avis.**

161742

**INFINI 3 D - Société** à Responsabilité Limitée. Capital : 5.000 € - 14 Av Villemont, 06000 NICE. RCS NICE B 535 376 546. **TRANSFERT DE SIEGE** : Aux termes d'un Procès-Verbal d'AGE en date du 01/09/2014 il a été décidé : Transfert du siège social de la Société du 14 avenue Villemont 06000 NICE, au 31 rue Arson, 06300 NICE. L'Article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Les formalités de publicité prévues par la loi seront effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis. Le Gérant.**

161747

**LE TILLEUL MENTHE - Société** à responsabilité limitée au capital de 29.402 €. Siège social : Place du Tilleul, 06570 SAINT PAUL DE VENICE 378 160 170 RCS ANTIBES. Aux termes d'une décision en date du 02/06/16, l'Associé unique, statuant en application de l'Article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

<http://marchespublics.petites-affiches.fr>

161692

**EGP**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 91.872 €uros  
porté à 732.800 €uros  
Siège social : 41 avenue Saint Hubert  
06400 CANNES LA BOCCA RCS  
CANNES 780 109 880

Par décisions en date du 9 mars 2016, les Associés ont augmenté le capital par apport en numéraire d'un montant de 640.928 €uros pour le porter de 91.872 €uros à 732.800 €uros. Par décisions en date du même jour, les Associés ont :

Constaté la fin des mandats des membres du Conseil de Surveillance, à savoir : Frank BAMELIS, Bart VANDERSCHRICK, Marc DUMESNY et Angélique BERTOLA FLEURDORGE. Renouvelé le mandat de Bart VANDERSCHRICK et nommé Gabriela GRUBER épouse FONTAINE demeurant à BIOT (06410), 711 chemin Saint Julien et la Société MILFIX dont le siège est à Luxembourg 28 Av Monterey. Le Conseil de Surveillance en date du même jour a : Pris acte de la démission de Madame Gabriela GRUBER épouse FONTAINE de son mandat de Présidente à compter du 26 février 2016. Nommé Angélique BERTOLA FLEURDORGE épouse TINARELLI, domiciliée à THEOULE SUR MER (06590), Boulevard Saint Hubert La Florentine, en qualité de Présidente à compter du 26 février 2016. Nommé Gabriela GRUBER en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance à compter du 9 mars 2016. Nommé la Société MILFIX en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance à compter du 9 mars 2016. **Pour avis. La Présidente.**

161691

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE -**

Suivant ASSP à NICE le 29/05/16, enregistré au SIE de NICE, le 02/06/16, Bord. N° 2016/1319, Case 9, la Société EL AMEN, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège à NICE (06100), 55 Av de Pessicart, et immatriculée au RCS de NICE sous le N° 793 861 667 a cédé à la Société ZMERTEN, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège à NICE (06100), 55 Av de Pessicart, et immatriculée au RCS de NICE sous le N° 814 823 357, un fonds de commerce de « Boulangerie, pâtisserie artisanale, viennoiserie, sandwicherie, pizzeria et boisson non alcoolisés, salon de thé et vente à emporter » sis et exploité à NICE (06100), 55 Av Pessicart, un fonds de commerce de « Dépôt de pain, gâteau, sucré et salé, salon de thé, sandwicherie » sis et exploité à NICE (06100), 65 Bd Henri Sappia, La dite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 35.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 29/05/16. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante : Me Hatem AYADI, 16 rue de La Préfecture 06000 NICE. La présente cession met fin au contrat de location gérance établi entre les parties. **Pour avis.**

161762

**RECTIFICATIF** à l'annonce N°161568 parue dans le présent journal du 26/05/16, Il faut lire, Objet : Exploitation de véhicules de tourisme avec et sans chauffeur, mise à disposition de chauffeurs professionnels, organisation participation à toutes manifestation.

161756

**BIO C' BON AVIGNON CS**

Société à responsabilité limitée  
à capital variable de 1.000 €.  
Minimum : 100 € - Maximum : 50.000 €  
Siège social :  
25 boulevard Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE  
791 759 285 R.C.S. AIX EN PROVENCE

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/04/2016, il résulte que :

La dénomination sociale a été modifiée et devient BIO C' BON NICE CLEMENCEAU, à compter du 25 avril 2016.

En conséquence, l'Article 3 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention :**

La Société a pour dénomination sociale : BIO C' BON AVIGNON CS

**Nouvelle mention :**

La Société a pour dénomination sociale : BIO C' BON NICE CLEMENCEAU

Le siège social a été transféré au 1 avenue Georges Clémenceau (06000) NICE, à compter du 30 avril 2016.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 791 759 285 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : NICE. **Pour avis.**

161695

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** LIBOWEB

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée à Associé unique.

**Siège social :** 45, allée des Ormes E Space Park, Bâtiment B 06250 MOUGINS

**Capital social :** 1 €

**Objet :** Fourniture de services, de conseils au réseau Internet ou en ligne notamment en matière de marketing, de communication, de promotion, de publicité.

**Durée :** 99 années

**Gérant :** M. Samuel BOUSKILA, demeurant 552, chemin de la Grande Bastide, 06250 MOUGINS. La Société sera immatriculée au R.C.S. de CANNES. **Le Gérant.**

161686

**SWISSPORT EXECUTIVE**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 40.000 €  
Siège social : Aéroport de Nice - Côte d'Azur Terminal 1 06281 NICE CEDEX 3  
434 020 699 R.C.S. NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 23 mai 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé en qualité d'Administrateur, à compter du 23 mai 2016 :

**Nouvel Administrateur :** M. Farooq AHMED, demeurant 15 Beeleigh Link CM2 6PH Chelmsford United Kingdom en remplacement de Madame, Milne, Judith, Saltway Barn, Moors Lane, Feckenham, Worcestershire B96 6JH, United Kingdom, démissionnaire. **Le Président.**

161753

**"SCI DU 31 BOULEVARD MARECHAL LECLERC"**

31 Boulevard Maréchal Leclerc  
06130 Grasse  
RCS GRASSE : 353 685 845

**DISSOLUTION ANTICIPÉE - LIQUIDATION**

Aux termes de l'AGE en date du 20 avril 2016 déposée au rang des minutes de Me Laurent BEVIGNANI, Notaire à BEAUMONTOIS EN PERIGORD (24440) suivant acte des 29 avril et 2 mai 2016, enregistré au SIE de BERGERAC le 23/05/2016 Bord 2016/392 Case 1, il a été décidé :

1) La dissolution anticipée, avec effet à compter de 20/04/2016, de la Société "SCI DU 31 BOULEVARD MARECHAL LECLERC", et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux Articles 31 et suivants des statuts.

2) La désignation en qualité de Liquidateurs de la Société dissoute pour la durée de la liquidation de la Société : Mr Jérôme de CHABANEIX du CHAMBON et Mr Nicolas de CHABANEIX du CHAMBON.

3) Pour les besoins de la liquidation, le siège social sera fixé à SAINT AUBIN DE LANQUAIS (24560), Le Pouch.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE.

**Pour avis, Maître Laurent BEVIGNANI, Notaire.**

161617

**AVIS DE CONSTITUTION -** Aux termes d'un ASSP en date à CAGNES SUR MER du 02/06/16, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée. **Dénomination :** CREATIVE INVEST. **Siège :** 19 Av Auguste Renoir, le Sainte Luce, Bureau 305, 06800 CAGNES SUR MER. **Objet :** Toutes opérations d'achat en vue de la vente, gestion ou de la location de tous biens meubles et immeubles, entretien, aménagement, transformation, rénovation en sous-traitance de tous immeubles, fonds de commerce, terrains, parts ou actions de Sociétés immobilières. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'ANTIBES. **Capital :** 1.000 €. **Gérance :** Mr Raphael GUIGLI, demeurant Immeuble Le Victoria A - Résidence Les Fleurs Marines - 24 Avenue de Nice, 06800 CAGNES SUR MER. **Pour avis. La Gérance.**

161748



**SCP**  
**PM. MOTTET,**  
**JY. LASFARGUE**  
**PH. MOTTET, J. CASPAR**  
1 Rue Salisbury, Empress Residence  
BP 67, 06310 BEAULIEU-SUR-MER

Aux termes d'un PV d'AGE des Associées de la « SCI BEZVON », Société Civile Immobilière au capital social de 1.000 €, siège à SAINT JEAN CAP FERRAT (06230) 19/21 avenue Claude Vignon, résidence Port de St Jean, RCS NICE 440 254 704, en date du 7/06/2016, il a notamment été pris acte du décès de Mme Béryl JONES Co-Gérante ; Madame Yvonne JACQUES reste seule gérante de ladite Société. Modification au RCS de NICE.

Consultez le  
**JOURNAL** en  
ligne sur

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)



Disponible  
sur votre  
ordinateur,  
votre tablette  
et votre  
smartphone !



&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161710

**METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR****COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT****1<sup>ER</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****ARRETE METROPOLITAIN PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT**

Par Arrêté Métropolitain en date du 31 mai 2016 Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur la modification N°5 de la Commune de SAINT-JEAN CAP FERRAT pour une durée de trente trois jours (33), du lundi 27 juin au vendredi 29 juillet 2016 inclus.

A cet effet, Monsieur Raoul DUFFAUD, Chef de Projet International à EDF GDF Services, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de NICE et Madame Edith CAMPANA, en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant,

Les pièces du dossier d'Enquête Publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- À la Mairie de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, 21 Avenue Denis Séméria - 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 à l'exception des jeudi 14 et vendredi 15 juillet 2016 ainsi que les samedis, et dimanches ;

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, Service de la Planification, Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble « Cimes » - 5<sup>ème</sup> étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45, à l'exception des jeudi 14 et vendredi 15 juillet 2016 ainsi que les samedis, et dimanches.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Modification N°5 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT - 21 Avenue Denis Séméria

06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

À la Mairie de SAINT-JEAN -CAP FERRAT, 21 Avenue Denis Séméria :

- Lundi 27 juin 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

- Mercredi 20 juillet 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

- Vendredi 29 juillet 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: <http://www.nicecotedazur.org>

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier de modification N°5 du Plan d'Occupation des Sols, soumis à l'enquête publique. Ce dossier peut également être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification) - immeuble « Cimes » - 5<sup>ème</sup> étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification N°5 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver cette modification est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21).

161704

Suivant ASSP du 02/06/2016, il a été constituée une SAS dénommée **FINANCIÈRE - PRO INVEST**. **Objet** : La prise de participations dans toutes Sociétés. **Capital** : 100 €. **Siège social** : NICE 06100 - 3, Parc Saint Exupéry. **Durée** : 99 ans. **Admission aux Assemblées - Vote** : Tout Associé peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : Agrément préalable de l'AGE. **Président** : M André BENITA demeurant 3 Parc Saint Exupéry 06100 NICE. **Commissaires aux comptes** : Derepas Sasso Organisation Sarl - 455, Promenade des Anglais- Porte de l'Arénas C 06200 NICE. 417 504 925 RCS NICE. Titulaire et Audit Légal et Contractuel Sarl 455, Promenade des Anglais- Porte de l'Arénas C 06200 NICE, 414 535 658 RCS NICE. **Immatriculation** : RCS NICE.

161697

Suivant ASSP en date à PARIS, le 05/05/16, il a été constitué la Société suivante : **DENOMINATION** : E.L.S.A. - **FORME** : Société civile. **SIEGE** : 1460 Ch. des Terriers Parc Melodia (06600) ANTIBES. **CAPITAL** : 100 € - Apport en numéraire. **OBJET** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la location, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location ou autrement de tous immeubles ou biens et droits immobiliers. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES. **GERANCE** : Mme Yasmina LUCIO demeurant à ANTIBES 833 Ch. des Combes. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

161760

**SARL LES VALLIERES****Au capital de 7.622,45 € en liquidation**

26 avenue Cochrane

06500 MENTON

RCS NICE 423 784 198

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE**

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 07/06/16, la collectivité des Associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/06/16 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Mr LEMAL Claude né le 26/06/1939 à PARIS demeurant 26 avenue Cochrane à MENTON 06500 en qualité de Liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 26 avenue Cochrane 06500 MENTON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Mention sera faite au RCS de NICE. **Pour avis, Le Liquidateur.**

161743

**CONCEPT LEADER EN IMMOBILIER - CLI****Société par actions simplifiée****à Associé unique au capital de 1.000 €****Siège social : 7 rue Grimaldi - Bât A -****06000 NICE****799 252 564 RCS NICE**

Par décisions en date du 07/12/15, l'Associé unique a décidé de nommer la Société RZ AUDIT dont le siège social est 17 rue Ferdinand Fabre, 75015 PARIS en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et la Société CEDEGEC dont le siège est 1 rue Marcelle, 94130 NOGENT-SUR-MARNE en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

161759

**FACEO FM SUD EST****SASU au capital de 100.000 €****Siège social : 165 Avenue Galilée****13857 AIX EN PROVENCE****535 258 040 RCS AIX EN PROVENCE**

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 19/05/2016, il a été décidé de transférer le siège social au RN7 Le Logis de Bonneau 06270 VILLENEUVE LOUBET. Président : VEYRIER Nicolas demeurant 8 rue Jeanne d'Arc 92130 ISSY LES MOULINEAUX. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La radiation sera effectuée au RCS d'AIX EN PROVENCE. La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS d'ANTIBES.

161702

Par assp du 3/6/16 à NICE, constitution d'une SARL dénommée BA FACADES au capital de 1.000 €. **Siège social** : 40/54 Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - C/o AFJ - 06200 NICE. **Objet** : Peinture intérieure et extérieure, le ravalement et la rénovation de façades, la projection d'enduits, Pose de faux plafonds, pose de cloisons, remise en état après travaux. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Gérance** : M. BEN AHMED Hichem demeurant Via Parasio, 21 IMPERIA (Italie).

161763

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/06/2016 Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : POINT BREAK - **Forme** : SCI. **Objet** : L'acquisition, en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, viager, droits indivis ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers, terrains ou biens agricoles, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces immeubles, leur mise en valeur, administration et exploitation, soit directement, soit à travers tout type de bail, immobilier, commercial ou agricole, mise à disposition ou autrement, la vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la Société à être soumise à l'impôt sur les Sociétés, ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la Société. **Siège social** : 50 Avenue du Mont Joli 06110 LE CANNET. **Capital** : 100 €uros. **Durée** : 99 années **Cession des parts** : Clauses d'agrément **Gérance** : M GARCIA Romain, demeurant 1184 Route de Grasse 06580 PEGOMAS et M GARCIA Tommy, demeurant 50 Avenue du Mont Joli - Le Mont Joli, Entrée C7 06110 LE CANNET. La Société sera immatriculée au R.C.S de CANNES.

161731

**DISSOLUTION ANTICIPEE - SCI CALI-FORNIE TMKS - Au Capital de : 1.500 €****en liquidation. Siège social** : 67 Calade du**Pastre, 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIELLE****Immatriculation** : RCS NICE 494 238 587.

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 31/05/16, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/16 et sa mise en liquidation. Mr Sydney VAN VOLEN demeurant à 67 Calade du Pastre, 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIELLE a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Liquidateur.**

161706

**SCI GABRIEL** au capital de 1.000 €. **Siège****5 C Allées des Bouleaux 06800****CAGNES SUR MER. RCS ANTIBES 802 936****179. CHANGEMENT DE GERANT - L'AGE****du 11/04/16 a nommé en qualité de Gérant****à compter du 11/04/16 M. PETITJEAN Chris-****tophe, Henri, Edouard 9, Rue du Chanoine****Lesprand 57000 METZ en remplacement de****M. Alain, Jean, Michel STERCZYNSKI, Gé-****rant décédé le 24/04/15. Modification auprès****du RCS d'ANTIBES.**

161708

Par assp du 06/06/16, constitution d'une

Société dénommée **SARLU B&B BELLE ET**

**BIEN ÊTRE - Capital** : 100 €. **Siège** : 173

Av Porte des Alpes 06670 PLAN DU VAR.

**Objet** : L'exploitation de tous fonds de commerce de centre de beauté, d'esthétique et

de remise en forme avec vente de tous produits de beauté et accessoires liés à cette

activité. **Gérant** : Mme MORETTI Vanessa,

MALAUSSÈNE (06710) - Route de Malaussène

"Le Belle Vue". **Durée** : 99 ans à compter

de son immatriculation au RCS de NICE.

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161714

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 15/35** - Par jugement en date du 30 mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire de **Mme Marie-Madeleine DUPEYRE épouse HAQUIN** - Infirmière libérale. - Maintenu M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant. - Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL prise en la personne de Me FUNEL en qualité de Liquidateur. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161718

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 16/30** - Par jugement en date du 30 Mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI RAYAN** dont le siège est à NICE - 37 Rue Masséna et fixé la date de cessation des paiements au 24 mars 2016 ; - Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ; - Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ; - Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161717

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 16/33** - Par jugement en date du 30 Mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI LES OLIVIERS** dont le siège est à NICE - 175 Corniche des Oliviers et fixé la date de cessation des paiements au 13 mai 2016 ; - Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ; - Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ; - Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de Mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161712

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 10/34** - Par jugement en date du 30 Mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE a : - Constaté que l'exécution du plan de redressement de la **SCI L'OLI** - 25, rue des Lilas à NICE est achevé ; Constaté que la mission du Commissaire à l'exécution du plan est achevée et prononcé la clôture de la procédure. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161711

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 16/20** - Par jugement en date du 30 Mai 2016 la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a constaté que le jugement prononcé le 25 Mars 2016 par le Tribunal de Grande Instance de NICE ouvrant la procédure de redressement judiciaire de **Monsieur Marc CORBEL** était non avenu et de nul effet (une procédure de redressement judiciaire ayant déjà été ouverte en date du 25 janvier 2016 par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE). **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161713

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 15/11** - Par jugement en date du 30 Mai 2016 la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Mis fin à la période d'observation et Arrêté le plan de redressement sur une durée de 10 ans de l'**Association OLYMPIC JUDO NICE** - dont le siège est à NICE - 26 Avenue Ste Marguerite - Le Parc Florentin - 06200 NICE. Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Commissaire à l'exécution du plan ET en qualité de Mandataire représentant les créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161715

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 16/29** - Par jugement en date du 30 Mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements de - **M Patrick AMEYEL** - Psychanalyste - 5 Cours Saleya - 06 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 6 AVRIL 2016 ; ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ; - Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ; - Désigné la SELAS Etude Me Stéphanie BIENFAIT représentée par Maître Stéphanie BIENFAIT en qualité de Mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161751

**Société EMS'HOME** - Société à Responsabilité Limitée en liquidation au Capital de 10.000 €. RCS NICE N° 525 298 907 dont le siège est 10 rue Guiglia, 06000 NICE. Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2016 à NICE, la collectivité des Associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michaël MULCEU de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 mai 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

161745

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**M Pierre AUDAX**  
2 Ruelle de la Halle aux Herbes  
06300 NICE

**AVIS DE DEPOT DE L'ETAT  
DE COLLOCATION**

**Rôle 06/60** - Avis de dépôt de collocation au Greffe des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, dressé par Maître Stéphanie BIENFAIT Mandataire judiciaire représentant la SELAS Etude Stéphanie BIENFAIT, agissant en qualité de Mandataire liquidateur de M Pierre AUDAX. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de parution au B.O.D.A.C.C. auprès du Secrétariat-Greffe de céans. **Nice, le 2 juin 2016. P/Le Greffier en Chef.**

161716

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**Rôle 16/33** - Par jugement en date du 30 Mai 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme COMMARE Michèle** - Infirmière libérale dont le siège est à MENTON-12 Rue du Prato et fixé la date de cessation des paiements au 25 mars 2016 ; - Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ; - Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ; - Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de Mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, Nice, le 30 mai 2016 P/Le Greffier en Chef.**

161757

**AVIS DE CONSTITUTION** - Par acte S.S.P du 07/06/16, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : LE VALENTIN - **Forme** : SARL CV **Siège social** : 101, rte Saint Antoine, 06200 NICE. **Objet** : Promotion et construction immobilière de logements. **Durée** : 99 ans. **Capital initial** : 2.000 €. **Capital minimum autorisé** : 200 €. **Gérance** : Mr Mathieu GAROTTA, 101, Rte de Saint Antoine, 06200 NICE. **Immatriculation** : RCS de NICE.

161750

**Société EMS'HOME** - Société à Responsabilité Limitée au Capital social de 10.000 € RCS NICE N° 525 298 907 dont le siège est 10 rue Guiglia - 06000 NICE. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2016 à midi à NICE, la collectivité des Associés a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2016. Monsieur Michaël MULCEU, demeurant à BLAUSASC (06440) - 1825, chemin de Vienne, est nommé en qualité de Liquidateur pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel de la Société. C'est à cette adresse que la correspondance devra lui être adressée et les actes devront lui être notifiés.

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

161737

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à NICE en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière**Dénomination** : SCI JADE-GUEZ**Siège social** : 125 Promenade des Anglais 06200 NICE

**Objet** : La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital** : 100.000 €, composé de 1.000 parts sociales de 100 € chacune**Gérance** : Mr GUEZ Yvan, demeurant à Nice (06200), 125 Promenade des Anglais, Gérant statutaire, nommée pour une durée illimitée

**Cession de parts sociales** : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des Associés.

Immatriculation au RCS de NICE

**Pour avis.**

161696

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : HUDOCOM**Forme** : Société à Responsabilité Limitée à Associé unique**Siège social** : 45, allée des Ormes E Space Park, Bâtiment B 06250 MOUGINS**Capital social** : 1 €

**Objet** : Fourniture de services, de conseils au réseau Internet ou en ligne notamment en matière de marketing, de communication, de promotion, de publicité.

**Durée** : 99 années

**Gérant** : M. Samuel BOUSKILA, demeurant 552, chemin de la Grande Bastide, 06250 MOUGINS. La Société sera immatriculée au R.C.S. de CANNES. **Le Gérant.**

161707

**FIDUCIAL SOFIRAL****Société d'Avocats**

67 Bd du Point du Jour

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

**LAPI****Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 7.000 Euros****Siège social** : NICE (06200)**44 Boulevard Napoléon III****Abbaye de Roseland****RCS : NICE 512 748 666**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 31 mai 2016, statuant en application de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE****OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

**Jugement du 26 mai 2016**

161721 - **LES BATISSEURS DU SUD-EST** - SARL - 36 Bd Tzarewitch C/o Domus 06000 NICE - 500 798 939 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 18/05/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

161722 - **L'EDEYN** - SARL - Rte de la Piscine la Colline 06670 LEVENS - 802 068 312 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 19/05/2016. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

161723 - **C-RENOV BAT** - SARL - 11 Rue d'Angleterre 06000 NICE - 798 799 284 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 17/05/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

161726 - **LEA** - SARL à Associé unique - 17 Rue Fricero 06000 NICE - 753 743 095 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 19/05/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

161727 - **TRADITION ETANCHEITE** - SARL à Associé unique - 3 Rue du Soleil le Village 06910 CUEBRIS - 539 831 495 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 29/04/2016. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

161730 - **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE OU SARL POISSONNERIE BRUNO ET ROSE** - SARL à Associé unique - 219 Av de la Californie 06200 NICE - 518 778 931 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 17/05/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

**Jugement du 26 mai 2016**

161724 - **FKB DIFFUSION** - SARL à Associé unique - 8 Rue Cdt Raffalli 06000

161769

**TRANSFERT SIÈGE SOCIAL - SCI AQUILA** - Capital : 1.500 € - Siège social : 42 Ch. de Saint-Marc, Bât. 2 N°222, 06130 GRASSE. RCS GRASSE n°492 406 723. Suite au PV de l'AGE du 12/05/16, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 12/05/16 du 42 Ch de Saint-Marc, Bât. 2 N°222, 06130 GRASSE, au 26 ch des Oliviers, 04300 FORCALQUIER. Correction de l'Art. 5 des statuts. Validation RCS de GRASSE.

NICE - 790 386 825 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

161729 - **1 PAUL MONTEL** - SARL à capital variable - 1 Bd Paul Montel 06200 NICE - 519 813 794 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 18/05/2016. Mandataire judiciaire Me Jean-Marie Taddei.

161732 - **LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION** - SAS - 15 Che du Bas des Molles la Sirole 06670 COLOMARS - 442 849 790 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

161735 - **RICRY** - SARL - 48 Av Jean Médecin 06000 NICE - 300 657 681 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 20/05/2016. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

**CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF****Jugement du 31 mai 2016**

161734 - **MONTREAL LOVE** - SARL - 13 Rue Massenet 06000 NICE - 957 808 108 RCS NICE.

**RÉSOLUTION DU PLAN DE CESSATION ET LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

**Jugement du 26 mai 2016**

161733 - **LA CAFETIERE** - SARL - 13 Av de Verdun 06500 MENTON - 402 947 055 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

**Jugement du 26 mai 2016**

161728 - **MESELLATY Nadia Claudine** - 40 Av Ste-Marguerite Araucaria Park 06 Centre Ccial 06200 NICE - RM NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

161740

**AUGMENTATION DE CAPITAL - SAS ANTIBES MEDITERRANEE MOTORS** - Capital : 135.000 €. Siège : Les Terriers Nord, 400 allée des Terriers, 06600 ANTIBES - RCS ANTIBES N° 792 404 477. Par ASP du 13/05/16, les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de 128.250 €. Le nouveau capital est de 263.250 €. Les Articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au RCS d'ANTIBES.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS****OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

**Jugement du 19 mai 2016**

161736 - **MPSN** - SARL à Associé unique - 31 Rue d'Alleray 75015 PARIS - 495 387 235 RCS PARIS. Date de cessation des paiements le 19/11/2014. Liquidateur Me Denis GASNIER 3 Rue Troyon 75017 PARIS.

161687

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN****OUVERTURE DE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****Jugement du 17 Mai 2016**

**SARL SUD EST PEINTURES** - Sigle : SEP - Zone Industrielle Saint-Hermentaire, 83300 DRAGUIGNAN - RCS DRAGUIGNAN 341 483 105. Etablissement secondaire : Les Caryatides, quartier Font de Ciné, Porte 12, Zone Industrielle Saint-Bernard, 06220 VAL-LAURIS, avec date de cessation des paiements au 31/03/16. Mandataire Judiciaire : Me LECA Pierre-Alexandre, 13 rue de la République, 83300 DRAGUIGNAN.

161688

**SPORTES AVOCATS ASSOCIES**

Conseil Juridique & Fiscal  
Baux - Sociétés - Actes SSP  
16 Bd Victor Hugo, NICE  
Tél: 04.93.16.16.05

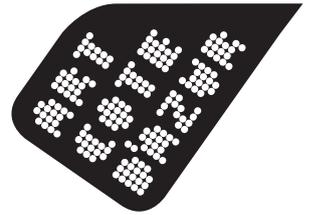
L'Assemblée Extraordinaire du 25/05/16 de la Société 27/33 BAIE DES ANGES, SCI au Capital de 12.195,92 €, RCS ANTIBES D.782.652.788 a transféré le siège social du: Le commodore H062, Marina Baie des Angès, VILLENEUVE-LOUBET (AM) au : 16 Bd Victor Hugo, NICE (AM) avec effet du même jour. Un exemplaire dudit acte est déposé aux Greffes du Tribunal de Commerce de NICE et d'ANTIBES.

161698

**B DIFFUSION**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 48.000 €  
Siège social : 762, avenue de Tournamy - Centre Commercial LE TOURNAMY, 06250 MOUGINS 747 320 356 RCS CANNES

Aux termes d'une délibération en date du 29/02/2016, la collectivité des Associés a pris acte de la décision prise par Madame Véronique VALLET de démissionner de ses fonctions de Gérant à compter de ladite date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Gérard BESSE et Madame Evelynne BESSE demeurent seuls Gérants. Pour avis. La Gérance.



Ne ratez pas  
le **DERNIER**  
numéro  
d'**ART CÔTE**  
**D'AZUR !**



Dans  
les **musées**  
& **galeries**  
du **06** et  
de **Monaco**  
et sur notre  
site internet

[www.artcotedazur.fr](http://www.artcotedazur.fr)

## SERVICE DES DOMAINES

NOMINATION D'UN CURATEUR  
À SUCCESSION VACANTE

**161693** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 29/03/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame BOUCHET Geneviève Veuve METAIS** née le 06/12/1924 à OCTEVILLE (50), décédée le 28/11/2015 à NICE (06). **Réf : 0068004100 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161755** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 01/02/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CHALHOUB Jean** né le 02/08/1929 à PARIS 12<sup>ème</sup> (75), décédé le 10/01/2015 à ANTIBES (06). **Réf : 0068005034 / NE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161761** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 13/04/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur BLANC Michel** né le 23/10/1931 à NICE (06), décédé le 05/04/2008 à NICE (06). **Réf : 0068004085 / NE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161764** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 03/03/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CHATRON Max** né le 02/08/1911 à CHAUMONT, décédé le 28/06/2014 à CANNES (06). **Réf : 0068003626 / NE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161765** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 03/12/2015, le Directeur Départemental des

Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur MARIOTTI René Georges Charles** né le 01/09/1931 à MARAKECH (MAROC), décédé le 05/07/2014 à NICE (06). **Réf : 0064805777 / NE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161767** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 10/05/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur SACHY Lionel** né le 14/09/1964 à COMPIÈGNE (60), décédé le 11/01/2016 à NICE (06). **Réf : 0068004626 / GT.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161770** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 23/05/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CRETE Jacques** né le 16/06/1923 à CHAMALIERES (63), décédé le 03/02/2016 à CANNES (06). **Réf : 0068005163 / GT.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## COMPTE RENDU DE SUCCESSION

**161709** - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. DEBARGE Daniel Robert André**, décédé le 28/08/2014 à CANNES (06) a déposé le compte de succession au TGI de GRASSE le 24/05/2016 **Réf : 0064805541 SV 06 BE.**

## REDDITION DE COMPTE

**161752** - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **M. GEORGES Jean-Luc Louis**, décédé le 15/11/2013 à ANTIBES a déposé le compte de succession au TGI de GRASSE le 24/05/2016 **Réf : 0064805225 SV 06 BE.**

161741

**R CONSEILS & CONSULTING** - Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €. Siège social : 785 Chemin des Issarts 06410 BIOT. 753 882 570 RCS ANTIBES. Aux termes de la décision de l'Associé unique du 02/05/16, il résulte que le siège social a été transféré à ZONZA (20124) Lieudit Mangliaglia, à compter du 02/05/16. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

161738

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SARL FRANCE TEK - Capital : 1.000 € - Siège social : 9 Allée Francois Coli, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE RCS CANNES N°449 053 552.** Suite au PV de l'AGE du 23/05/2016, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 23/05/2016 de 9 Allée Francois Coli, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, à 23 Rue Jean de Riouffe, A.C.A, 06400 CANNES. Correction de l'Art. 4 des statuts. Validation RCS de CANNES.

**Artisans, Entreprises,  
développez votre chiffre d'affaires...**

**Consultez en un seul clic  
les appels d'offres et MAPA  
du département  
des Alpes-Maritimes  
dans leur intégralité**



161768

## SAS ROMANDELICES

Au capital de 2.000 €

Siège social : 13 av. de France à  
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN  
RCS NICE 804 262 327

Par décision de l'Actionnaire unique en date du 31 mai 2016, l'alinéa 1 de l'Article 2 des Statuts « objet social » a été modifié comme suit : « L'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide et livraison, snack, sandwicherie, vente de pain, salon de thé et bar ».

**Pour avis.**

161689

**RECTIFICATIF** à l'annonce 161608 parue dans le présent journal du 02/06/16, il y a lieu de rectifier la date de l'acte de constitution au 11 & 12 mai 2016 et non le 11 mai 2016.

161746

**ADDITIF** à l'annonce N° 161486 parue le 26 mai 2016 pour la Société FEDPA Le siège de la Société est 26 bis et non 26.

LES PETITES AFFICHES  
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches  
des Alpes-Maritimes  
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031  
Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais

17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE  
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00  
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr  
site internet : www.petites-affiches.fr  
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.  
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€  
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs  
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE  
Tél. 04 93 97 40 00  
DÉPÔT LÉGAL JUIN 2016

**www.petites-affiches.fr**



1<sup>er</sup> Journal d'Annonces Légales des Alpes-Maritimes



## ANNONCES LÉGALES



**PUBLICATION**  
DANS TOUTE LA FRANCE



**DIFFUSION**  
PAPIER & NUMÉRIQUE



**PLATEFORME**  
D'ANNONCES LÉGALES PRO



**VENTES AUX ENCHÈRES**



**MARCHÉS PUBLICS**

## CONTACT

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)  
T 04 93 80 72 72 | Fax 04 93 80 73 00  
[annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)



## PROFORMALITÉS

Service d'aide *clé en main* à la formalité d'entreprise



## FORMALITÉS D'ENTREPRISE

TOUS TYPES DE SOCIÉTÉS

- Création • Cessation • Radiation • Modification
- Cession de fonds
- Dépôts des comptes annuels



## FRANCE & MONACO

Gestion des formalités sur l'ensemble  
des territoires et administrations



## SERVICE EXPRESS

- Gestion des dossiers sous **24h**
- Service Coursier sur les **Alpes-Maritimes** :  
Retrait, Dépôt & Remise de dossier

## CONTACT

T 04 22 32 96 16 | Fax 04 22 32 96 19  
[demande@proformalites.fr](mailto:demande@proformalites.fr)

# ABONNEZ-VOUS!

JOURNAL D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

Paroles d'Experts du Chiffre & du Droit • Décryptage Socio-Économique  
Actualités Locales • Marchés Publics • Portraits d'entrepreneurs

20 €

## ABONNEMENT WEB EDITION NUMÉRIQUE

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### TABLEAU SYNOPTIQUE EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des **créations, modifications & dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département

Durée : 12 mois

38 €

## ABONNEMENT PREMIUM EDITION NUMÉRIQUE + EDITION PAPIER

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** PAPIER



LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### TABLEAU SYNOPTIQUE

Le résumé exhaustif des **créations, modifications et dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives.**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département.

Durée : 12 mois

[WWW.PETITES-AFFICHES.FR](http://WWW.PETITES-AFFICHES.FR)



## BULLETIN D'ABONNEMENT

T 04 93 80 72 72 FAX: 04 93 80 73 00

@: [abonnement@petitesaffiches.fr](mailto:abonnement@petitesaffiches.fr)

✉ : 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web: [www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

### JE M'ABONNE PENDANT **UN AN**

Abonnement Web **20 € TTC\***  Abonnement Premium **38 € TTC\***  
\*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale

### MON RÈGLEMENT

Chèque bancaire  CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société .....

Nom: ..... Prénom .....

Profession ..... Tél. : ..... Fax : .....

Email .....

Adresse d'expédition du journal

N° ..... Rue ..... CP .....

Ville ..... Comment avez-vous connu notre journal ? .....